

**Programme d'apprentissage
en milieu de travail**

**Opératrice ou opérateur
de machines utilisées
en récolte du bois**

**Guide de la compagne
ou du compagnon**

EQ-5076-01 (10-2010)

Septembre 2010

Le présent document a été produit par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier en partenariat avec la Commission des partenaires du marché du travail et Emploi-Québec. Il a été conçu à partir de la norme professionnelle relative au métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois, en vue de préciser les compétences à maîtriser pour obtenir la qualification professionnelle dans ce métier.



Responsable du projet	Christian André, directeur général Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier
Coordination du projet	Christine Bouliane, adjointe à la direction générale Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier
Recherche et rédaction	Gilbert Rousseau, président Lise Horth, directrice générale Sébastien Arseneault, analyste Éduconseil inc.
Collaboration	David Poncelet, conseiller au développement des compétences Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail

Les responsables du projet au Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier se joignent aux membres de l'équipe de production de la société Éduconseil inc. pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont rendu possible la collecte des données utiles à l'élaboration de la norme professionnelle relative au métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois. Cette norme a servi de base à la conception du présent guide de la compagne ou du compagnon. Ces remerciements s'adressent tout particulièrement à l'experte et aux experts du métier qui ont participé directement aux travaux d'élaboration et de validation du guide de la compagne ou du compagnon.

Membres du comité d'orientation

- ~ Christian André
Directeur général
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier
- ~ Nancy Barbeau
Responsable de la formation sectorielle
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- ~ Christine Bouliane
Adjointe à la direction générale
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier
- ~ Stéphane McLean
Représentant national
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)
- ~ David Poncelet
Conseiller au développement des compétences
Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle
- ~ Fabien Simard
Directeur général
Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec
- ~ Lyne St-Pierre
Responsable de la formation sectorielle
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Experte et experts du métier ayant participé aux travaux d'élaboration et de validation de la norme professionnelle, du carnet d'apprentissage et du guide de la compagne ou du compagnon

- ~ Denis Cadoret
Superviseur, Transport, entretien et construction de chemins
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada
Division La Doré, Saguenay–Lac-Saint-Jean
- ~ Larry Caron
Opérateur et propriétaire de machines
Kruger inc., Mauricie
- ~ Denis D'Astous
Conseiller pédagogique
Centre de formation professionnelle de Forestville, Côte-Nord
- ~ Michel Deschamps
Directeur adjoint
Centre de formation professionnelle Mont-Laurier, Laurentides
- ~ Ubald Desgagné
Opérateur
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada
Division Roberval, Saguenay–Lac-Saint-Jean
Président de la section locale 3000-121, SCEP

- ~ Andréane Dion
Propriétaire de machines
Vice-présidente de l'Association des
propriétaires de machinerie forestière du
Québec inc., Mauricie
- ~ Georges Guénard
Enseignant
Centre de formation et d'extension en
foresterie de l'Est-du-Québec, Bas-Saint-
Laurent
- ~ Pierre Gosselin
Opérateur et propriétaire de machines
Goforêt inc., Centre-du-Québec
- ~ André Grimard
Opérateur
Bowater Produits forestiers du Canada
inc.
Division Mistassini, Saguenay–Lac-Saint-
Jean
Président de la section locale 3000-106,
SCEP
- ~ Luc Marchand
Directeur, R-D
Commission scolaire de l'Énergie,
Mauricie
- ~ Richard Paradis
Opérateur
Bowater Produits forestiers du Canada
inc.
Division Saint-Félicien, Saguenay–Lac-
Saint-Jean
Président de la section locale 3000-134,
SCEP
- ~ Joël Perreault
Représentant syndical
SCEP, Côte-Nord
- ~ Sylvain Piché
Enseignant
Centre de formation professionnelle Mont-
Laurier, Laurentides
- ~ Pierre-Marie Plourde
Enseignant
Centre de formation professionnelle de
Dolbeau-Mistassini, Saguenay–Lac-Saint-
Jean
- ~ Gilles Renaud
Enseignant
École forestière de La Tuque, Mauricie
- ~ Claude Saint-Jean
Opérateur et propriétaire de machines
M.C. Forêt inc., Laurentides
- ~ Luc Turpin
Opérateur et propriétaire de machines
Bourboule Transports Itée, Laurentides

Table des matières

Présentation.....	1
La vue d'ensemble du Programme d'apprentissage en milieu de travail.....	3
Le <i>Carnet d'apprentissage</i>	5
Le rôle et les responsabilités de la compagne ou du compagnon	7
Les principes à retenir pour faciliter l'apprentissage.....	9
Les moyens à employer pour motiver l'apprentie ou l'apprenti.....	11
Les étapes de l'apprentissage en milieu de travail	13
Les recommandations relatives à l'apprentissage	17
Le contenu des modules d'apprentissage	19
Modules obligatoires	
Module 1 Mise en place des conditions nécessaires pour assurer le bon déroulement du quart de travail.....	23
Module 2 Entretien de la machine.....	33
Modules optionnels	
Module 3 Récolte du bois à l'aide d'une machine d'abattage	47
Module 4 Débardage des arbres, des troncs ou des billes	57
Module 5 Façonnage des arbres ou des troncs.....	67
Module 6 Chargement des troncs ou des billes dans les camions	77

Présentation

Le présent document a été rédigé à l'intention des compagnes et des compagnons d'apprentissage qui, dans les entreprises, accueillent et supervisent des apprenties et des apprentis dans le contexte de l'application du Programme d'apprentissage en milieu de travail instauré par Emploi-Québec.

Le *Guide de la compagne ou du compagnon*, complémentaire au *Carnet d'apprentissage* qui s'adresse à l'apprentie ou à l'apprenti, constitue un manuel d'accompagnement du processus d'apprentissage. Il fournit des indications et des suggestions sur le déroulement de la formation donnée sur les lieux de travail.

En tout temps, la compagne ou le compagnon d'apprentissage peut communiquer avec la personne responsable de l'apprentissage à Emploi-Québec pour toute question liée à l'exercice de son rôle.

La première partie du guide rappelle à la compagne ou au compagnon les grandes lignes du Programme d'apprentissage en milieu de travail. Il contient les renseignements relatifs à la mise en œuvre du programme et ceux qui portent sur le projet de compagnonnage, y compris le rôle et les responsabilités de la compagne ou du compagnon, de même que les principes pédagogiques qui sous-tendent le compagnonnage.

La seconde partie du guide comprend le contenu lié à chacun des six modules d'apprentissage – les deux premiers modules sont obligatoires et les quatre autres sont optionnels, c'est-à-dire que l'apprentie ou l'apprenti doit choisir un module parmi les quatre modules proposés. De ce fait, la seconde partie fournit à la compagne ou au compagnon les indications utiles à l'exercice de son rôle en fonction des éléments de contenu propres à chacun des modules.

Les compagnes et les compagnons d'apprentissage sont donc invités à lire le présent guide avant de commencer la supervision des apprentissages en milieu de travail. Leur volonté de prendre les moyens nécessaires pour permettre aux apprenties et aux apprentis d'accroître leurs compétences est un gage de réussite du programme d'apprentissage. Ce programme constitue un moyen privilégié pour soutenir les entreprises du secteur de l'aménagement forestier.

La vue d'ensemble du Programme d'apprentissage en milieu de travail

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL ?

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est un mode de formation en situation réelle de travail. Grâce à ce programme, l'apprentie ou l'apprenti acquiert la maîtrise des compétences liées à l'exercice d'un métier au moyen d'une insertion dans un milieu de travail sous la supervision d'une personne – la compagne ou le compagnon d'apprentissage – exerçant déjà avec compétence ce métier.

L'objectif du PAMT est d'offrir aux apprenties et aux apprentis un processus structuré et organisé de formation propre à permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. La structure et le mode d'organisation de l'apprentissage permettent :

- ◇ de déterminer les compétences à acquérir en fonction des exigences du métier;
- ◇ d'élaborer un plan d'apprentissage qui tient compte des besoins professionnels de l'apprentie ou de l'apprenti mis en situation d'apprentissage;
- ◇ d'établir une entente relative aux compétences à acquérir en situation réelle de travail;
- ◇ d'offrir un suivi structuré des apprentissages, à la fois par la compagne ou le compagnon d'apprentissage et par la personne responsable de l'apprentissage à Emploi-Québec;
- ◇ de reconnaître les compétences acquises en cours d'apprentissage.

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Emploi-Québec est l'organisme gouvernemental chargé de l'application du PAMT. Il est associé à ses partenaires privilégiés, les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO), pour exercer les responsabilités qui lui incombent en ce qui a trait au programme. Les CSMO sont les maîtres d'œuvre de l'élaboration des PAMT se rapportant aux différents métiers pour lesquels un besoin de formation en milieu de travail a été établi.

Emploi-Québec doit notamment assurer, en collaboration avec le réseau de ses directions régionales et les centres locaux d'emploi, le suivi administratif des ententes d'apprentissage. Dans ce but, un plan de suivi efficace a été mis au point. Il comporte des éléments qui permettent d'évaluer l'ensemble de la démarche. Ces éléments sont les suivants :

- ◇ la progression de l'apprentie ou de l'apprenti;
- ◇ le respect par la compagne ou le compagnon d'apprentissage des exigences liées à son rôle;
- ◇ la correspondance entre la formation initiale et l'apprentissage en milieu de travail;
- ◇ la gestion de l'entente;
- ◇ la pertinence du programme en fonction des besoins.

Le suivi du PAMT constitue un exercice délicat, mais indispensable au déroulement harmonieux d'un tel programme. Délicat, puisque de nombreuses personnes assument des responsabilités quant à la mise en œuvre du programme, et indispensable, parce que la rétroaction fournie au sujet d'un programme permet la mise en commun de l'expertise et favorise l'ajustement du programme en fonction des besoins. La compagne ou le compagnon d'apprentissage est invité à contribuer à cet exercice en formulant des commentaires sur les différents éléments liés à la mise en œuvre du PAMT, notamment en faisant des remarques, des propositions ou des suggestions pouvant améliorer les apprentissages faisant l'objet de chacun des modules.

Le Carnet d'apprentissage

Le *Carnet d'apprentissage* est l'outil indispensable au déroulement du processus d'apprentissage, tant pour l'apprentie ou l'apprenti que pour la compagne ou le compagnon d'apprentissage. Il réunit les renseignements nécessaires à l'organisation des apprentissages et constitue l'unique document où est consigné le détail des compétences acquises en milieu de travail. Le carnet comprend les éléments suivants :

- les modules d'apprentissage;
- le tableau synthèse des compétences;
- le plan individuel d'apprentissage;
- les renseignements sur les employeurs.

LES MODULES D'APPRENTISSAGE

Le carnet contient les éléments d'apprentissage présentés sous forme de modules. Chaque module correspond à une compétence ou à un ensemble de tâches à exécuter en milieu de travail. Les modules sont présentés de façon identique. Chacun d'eux comprend :

- ◇ la compétence à acquérir;
- ◇ les attitudes et les comportements professionnels à adopter;
- ◇ les éléments de la compétence et la confirmation de l'acquisition des apprentissages qui leur sont associés;
- ◇ le contexte dans lequel l'apprentissage se déroule;
- ◇ les conditions d'évaluation;
- ◇ la progression des apprentissages et les critères d'évaluation du degré de maîtrise de ceux-ci;
- ◇ la confirmation de la maîtrise de la compétence.

LE TABLEAU SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES

Le tableau synthèse des compétences donne une vue d'ensemble des compétences et des éléments de compétence qui font l'objet des apprentissages proposés dans chacun des modules du carnet. À l'aide de ce tableau, la compagne ou le compagnon peut déterminer précisément les besoins de l'apprentie ou de l'apprenti par rapport à la maîtrise des compétences propres au métier et prévoir une entente relative à l'apprentissage.

LE PLAN INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE

Les renseignements fournis dans le carnet, tout particulièrement dans les modules d'apprentissage et dans le tableau synthèse des compétences, permettent à l'apprentie ou à l'apprenti de se situer par rapport à l'exercice du métier. Ce faisant, l'apprentie ou l'apprenti peut se donner un plan individuel d'apprentissage et suivre de manière systématique la progression de son apprentissage en milieu de travail.

LES RENSEIGNEMENTS SUR LES EMPLOYEURS

Les fiches de renseignements sur les employeurs permettent de suivre le parcours de l'apprentie ou de l'apprenti dans les différents lieux où s'effectue, le cas échéant, son apprentissage du métier.

Le rôle et les responsabilités de la compagne ou du compagnon

LE RÔLE DE LA COMPAGNE OU DU COMPAGNON D'APPRENTISSAGE

Le rôle de la compagne ou du compagnon d'apprentissage consiste à assurer l'encadrement nécessaire à l'apprentie ou à l'apprenti qui s'inscrit au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Il consiste également à participer au succès du PAMT en collaboration, notamment, avec la personne responsable de l'apprentissage à Emploi-Québec.

LES RESPONSABILITÉS DE LA COMPAGNE OU DU COMPAGNON D'APPRENTISSAGE

Les principales responsabilités de la compagne ou du compagnon d'apprentissage consistent :

- ◇ à accueillir l'apprentie ou l'apprenti dans le milieu du travail et à l'informer du fonctionnement de l'entreprise;
- ◇ à s'assurer de sa compréhension des règles de santé et de sécurité en vigueur sur les lieux de travail ainsi que de celles qui sont propres au métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois;
- ◇ à montrer les gestes professionnels à l'apprentie ou à l'apprenti et à en superviser l'exécution;
- ◇ à évaluer le degré de maîtrise des tâches;
- ◇ à attester, par sa signature, les compétences acquises;
- ◇ à informer la personne responsable de l'apprentissage à Emploi-Québec, et chez l'employeur, de l'évolution de l'apprentie ou de l'apprenti par rapport à son apprentissage.

Réussir une démarche d'apprentissage en situation réelle de travail est un « art ». La compagne ou le compagnon d'apprentissage est l'artisan de cette réussite et possède les qualités permettant de mener à bien cette tâche. En effet, la compagne ou le compagnon d'apprentissage possède non seulement l'expérience et l'aptitude à communiquer et à établir un climat de confiance nécessaire, mais son jugement et sa maturité sont reconnus dans le milieu de l'aménagement forestier.

Dans son milieu de travail, l'apprentie ou l'apprenti peut s'en remettre à la compagne ou au compagnon d'apprentissage à qui il incombe de préparer le travail à exécuter, d'en suivre l'exécution et d'en contrôler la qualité. En fait, la compagne ou le compagnon d'apprentissage facilite le développement de chaque apprentie ou apprenti et cherche à le favoriser. Il enseigne le métier et sert de guide. Dans ce but, la compagne ou le compagnon cerne les besoins de formation de l'apprentie ou de l'apprenti et structure des activités en fonction du résultat de son analyse, tout en restant attentif à ce que ressent l'apprentie ou l'apprenti tout au long du processus d'apprentissage. Qui plus est, comme l'expérience le démontre, la personne qui a le désir de parfaire l'exercice de son métier et qui accepte ce rôle en tire de nombreux avantages.

En effet, être compagne ou compagnon d'apprentissage permet :

- ◇ de stimuler son intérêt pour le métier exercé;
- ◇ de développer son sens des responsabilités;
- ◇ d'accroître sa confiance en soi.

Les principes à retenir pour faciliter l'apprentissage

Il est opportun pour la compagne ou le compagnon d'apprentissage d'avoir à l'esprit les cinq principes pédagogiques suivants pour le soutenir dans l'exercice du rôle qui lui est confié :

- l'apprentie ou l'apprenti apprend en exécutant les activités relatives à l'exercice du métier;
- chaque apprentie ou apprenti est unique et apprend à son propre rythme;
- l'apprentie ou l'apprenti doit être assuré de la pertinence d'un apprentissage pour l'entreprendre;
- l'apprentie ou l'apprenti apprend et retient mieux quand elle ou il se sent responsable de son apprentissage;
- l'apprentie ou l'apprenti apprend en se référant à ses expériences.

L'APPRENTIE OU L'APPRENTI APPREND EN EXÉCUTANT LES ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE DU MÉTIER

En cours d'apprentissage, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donne des explications sur un certain nombre d'éléments et se sert de démonstrations pour illustrer d'autres éléments. C'est une bonne façon de faire comprendre les techniques du métier. Montrer comment s'exerce son métier, pour la compagne ou le compagnon d'apprentissage, consiste à faire accomplir par l'apprentie ou par l'apprenti, un à un, les gestes de ce métier. L'apprentie ou l'apprenti montre, en maîtrisant ces gestes, que les explications fournies ont été bien comprises.

CHAQUE APPRENTIE OU APPRENTI EST UNIQUE ET APPREND À SON PROPRE RYTHME

Chaque apprentie ou apprenti a son style d'apprentissage, utilise des stratégies d'apprentissage qui lui sont propres et progresse à sa manière. De même, le temps qu'il faut pour exécuter une tâche selon les exigences établies et pour maîtriser les habiletés propres à l'exercice d'un métier varie d'une personne à l'autre. La compagne ou le compagnon d'apprentissage doit prendre en considération le caractère unique des personnes et donner à chacune le temps nécessaire pour apprendre. C'est ainsi que toutes et tous peuvent maîtriser la compétence recherchée pour exécuter une tâche.

L'APPRENTIE OU L'APPRENTI DOIT ÊTRE ASSURÉ DE LA PERTINENCE D'UN APPRENTISSAGE POUR L'ENTREPRENDRE

La compagne ou le compagnon d'apprentissage motive mieux l'apprentie ou l'apprenti quand, à l'aide du *Carnet d'apprentissage*, il lui explique la pertinence de chacune des activités liées à une tâche et les lui présente dans l'ordre de leur exécution. L'apprentie ou l'apprenti connaît ainsi le but à atteindre, c'est-à-dire le travail qu'elle ou il pourra exécuter à la suite de l'apprentissage.

L'APPRENTIE OU L'APPRENTI APPREND ET RETIENT MIEUX QUAND ELLE OU IL SE SENT RESPONSABLE DE SON APPRENTISSAGE

En effet, c'est l'apprentie ou l'apprenti qui :

- ◇ est en situation d'apprentissage,
- ◇ doit maîtriser des compétences nouvelles,
- ◇ peut exprimer ses besoins.

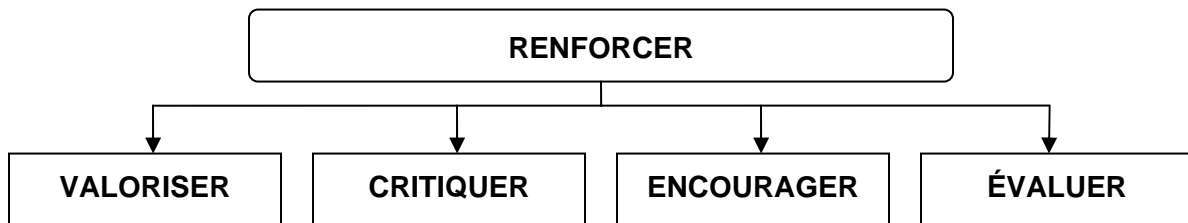
L'apprentissage doit donc être adapté aux besoins de l'apprentie ou de l'apprenti tout en étant adapté à ceux des divers lieux de travail.

L'APPRENTIE OU L'APPRENTI APPREND EN SE RÉFÉRANT À SES EXPÉRIENCES

L'adulte apprend aussi bien que l'enfant, mais il le fait toutefois à sa façon. Lorsque la compagne ou le compagnon d'apprentissage peut faire appel à ce que connaît l'adulte pour y greffer un nouveau savoir, cela permet une meilleure intégration de l'apprentissage. En effet, c'est en se référant à ses propres expériences que l'apprentie ou l'apprenti intègre de nouveaux savoirs.

Les moyens à employer pour motiver l'apprentie ou l'apprenti

Le renforcement est reconnu comme un moyen servant à motiver les apprenties et les apprentis. Les compagnes et les compagnons d'apprentissage peuvent adopter des attitudes positives, faire des gestes significatifs et concrétiser les mesures de renforcement en ayant recours à quatre moyens : valoriser, critiquer, encourager et évaluer.



VALORISER l'apprentie ou l'apprenti, c'est reconnaître ses efforts et leurs résultats. En vue d'assurer l'efficacité et la progression de l'apprentie ou de l'apprenti, la valorisation doit être positive et structurée. Autrement dit, elle doit :

- ◇ s'appuyer sur des faits concrets;
- ◇ être exprimée à l'aide d'exemples, notamment en ce qui a trait aux habiletés maîtrisées.

CRITIQUER l'apprentie ou l'apprenti, c'est faire valoir ses points forts et signaler les points qui peuvent être améliorés. Il doit s'agir d'une expérience enrichissante pour l'apprentie ou pour l'apprenti. La critique est constructive lorsqu'elle est formulée peu après l'exécution d'un geste et si elle sert de complément à l'apprentissage en permettant :

- ◇ de mettre en valeur les points forts et de préciser les points à améliorer;
- ◇ de présenter des exemples et des moyens propres à entraîner l'amélioration de la situation.

ENCOURAGER l'apprentie ou l'apprenti, c'est la ou le motiver à poursuivre son projet jusqu'à l'atteinte du but fixé. Les mesures d'encouragement doivent s'appuyer sur des faits concrets. Il convient donc :

- ◇ d'énumérer les éléments de compétence maîtrisés;
- ◇ de signaler à l'apprentie ou à l'apprenti les avantages de ses apprentissages pour l'amélioration de l'efficacité du travail de l'équipe d'opératrices ou d'opérateurs affectés à la récolte du bois;
- ◇ de signaler son efficacité accrue au travail.

ÉVALUER l'apprentie ou l'apprenti, c'est donner une appréciation de l'apprentissage. L'appréciation peut être faite en vérifiant si l'apprentie ou l'apprenti :

- ◇ utilise les connaissances acquises dans son travail;
- ◇ adopte les comportements professionnels visés par rapport aux divers aspects du métier;
- ◇ maîtrise les gestes professionnels nouvellement appris.

Les étapes de l'apprentissage en milieu de travail

Les différentes étapes de l'apprentissage en milieu de travail sont :

- l'accueil de l'apprentie ou de l'apprenti;
- l'accompagnement relatif à l'apprentissage d'une compétence;
- l'évaluation du degré de maîtrise d'une compétence.

L'ACCUEIL DE L'APPRENTIE OU DE L'APPRENTI

La compagne ou le compagnon d'apprentissage doit établir, dès le début de l'apprentissage, une bonne relation avec l'apprentie ou l'apprenti. Il s'agit là d'une condition essentielle à la réussite du processus d'apprentissage. De plus, il est recommandé de tenir une rencontre d'accueil avec l'apprentie ou l'apprenti dans le but, notamment, de favoriser la compréhension commune du programme d'apprentissage et :

- ◇ de définir les rôles et les responsabilités dévolus à l'apprentie ou à l'apprenti et à la compagne ou au compagnon;
- ◇ d'en arriver à une entente relative au projet d'apprentissage, adaptée à la situation de l'apprentie ou de l'apprenti (par exemple, de déterminer les activités dont l'apprentie ou l'apprenti a ou non une certaine expérience);
- ◇ d'expliquer le contexte dans lequel l'apprentissage se déroulera;
- ◇ de préciser que la maîtrise de chaque compétence n'est pas soumise à une durée déterminée et que l'apprentissage de chaque tâche peut être fait selon les activités qui doivent être exécutées sur le lieu de travail au moment où l'apprentie ou l'apprenti s'y trouve;
- ◇ de rassurer l'apprentie ou l'apprenti sur sa capacité d'apprendre et d'atténuer ses craintes éventuelles relativement à l'évaluation des apprentissages et à l'attestation des compétences;
- ◇ de répondre aux questions concernant la structure et le fonctionnement de l'entreprise et de faire connaître les normes de santé et de sécurité du travail relatives au métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois.

L'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À L'APPRENTISSAGE D'UNE COMPÉTENCE

L'accompagnement relatif à l'apprentissage d'une compétence se fait généralement selon la séquence suivante.

1. Présentation à l'apprentie ou à l'apprenti des éléments de compétence faisant l'objet du module d'apprentissage en cours.
2. Vérification du degré de maîtrise, par l'apprentie ou par l'apprenti, de chacun des éléments de la compétence à acquérir.

3. Démonstration ou explication des tâches à accomplir par la compagne ou le compagnon d'apprentissage.
4. Rétroaction de la part de la compagne ou du compagnon d'apprentissage (commentaires constructifs sur la façon dont l'apprentie ou l'apprenti exécute la tâche).

Au début du processus d'apprentissage d'une compétence, il convient de présenter à l'apprentie ou à l'apprenti les éléments de compétence faisant l'objet du module d'apprentissage ainsi que les attitudes et les comportements professionnels qui leur sont liés. Pour l'apprentie ou l'apprenti, ces éléments se trouvent dans le *Carnet d'apprentissage*, sous chacun des modules. Pour la compagne ou le compagnon d'apprentissage, ces éléments sont repris dans le présent guide, au début de la présentation de chaque module.

La compagne ou le compagnon d'apprentissage doit ensuite vérifier le degré de maîtrise, par l'apprentie ou par l'apprenti, de chaque élément de la compétence à acquérir, car il est possible que celle-ci ou celui-ci ait, au cours de ses expériences de vie ou de travail antérieures, acquis ces habiletés particulières ou des habiletés apparentées. La compagne ou le compagnon peut poser des questions à l'apprentie ou à l'apprenti ou lui demander de faire une démonstration. Au terme de cet exercice, la compagne ou le compagnon d'apprentissage cerne bien les tâches que l'apprentie ou l'apprenti doit apprendre à exécuter.

Par la suite, la compagne ou le compagnon d'apprentissage explique à l'apprentie ou à l'apprenti les tâches qu'elle ou il doit exécuter. La compagne ou le compagnon peut aussi en faire la démonstration. Après que l'apprentie ou l'apprenti s'est exécuté, la compagne ou le compagnon d'apprentissage commente sa façon de faire. C'est ce qu'on appelle la rétroaction. La compagne ou le compagnon doit alors veiller à ce que l'apprentie ou l'apprenti adopte les attitudes et les comportements professionnels visés dans le module d'apprentissage et à ce que les tâches soient exécutées en tenant compte des critères d'évaluation relatifs à ce module. Ces critères d'évaluation sont exposés dans le *Carnet d'apprentissage* et dans le présent guide.

En outre, il importe de garder constamment à l'esprit que l'apprentie ou l'apprenti fera graduellement ses apprentissages. En effet, elle ou il ne peut pas tout savoir au début du parcours d'apprentissage ni tout assimiler en même temps. La compagne ou le compagnon d'apprentissage doit s'assurer de transmettre ses connaissances de façon progressive et de le faire en allant du plus simple au plus complexe. Cependant, il pourrait arriver que la compagne ou le compagnon soit interrompu au moment de donner une explication au sujet d'une tâche pour régler, par exemple, un problème urgent. Il pourrait également arriver que la compagne ou le compagnon doive passer à l'explication d'une autre tâche en vue de répondre aux besoins du moment. Il s'agit donc d'un contexte d'apprentissage où les renseignements fournis à l'apprentie ou à l'apprenti peuvent être donnés très rapidement et dans un ordre qui peut parfois être décousu. L'apprentie ou l'apprenti ne pourra donc pas toujours assimiler l'ensemble des renseignements reçus de façon rapide et ordonnée. La compagne ou le compagnon d'apprentissage doit être conscient qu'il devra peut-être répéter certaines explications et répéter également les liens qu'il y a lieu d'établir entre les différents éléments propres à un ou à plusieurs modules d'apprentissage.

L'ÉVALUATION DU DEGRÉ DE MAÎTRISE D'UNE COMPÉTENCE

L'évaluation est un jugement porté à partir de renseignements sur la valeur des apprentissages effectués et en fonction du rendement de l'apprentie ou de l'apprenti. C'est ainsi que le résultat atteint par l'apprentie ou par l'apprenti est analysé à partir de critères d'évaluation proposés pour chaque élément de compétence à maîtriser.

L'évaluation revêt aussi un caractère formatif, puisqu'elle est effectuée en cours d'apprentissage en vérifiant le degré d'acquisition des éléments de compétence. De ce fait, en vue d'en arriver à la maîtrise des compétences décrites dans le *Carnet d'apprentissage*, la compagne ou le compagnon d'apprentissage et l'apprentie ou l'apprenti évaluent ce qu'il y a lieu de faire pour améliorer l'exécution des tâches et, le cas échéant, déterminent les correctifs à apporter selon les difficultés éprouvées.

Les conditions et les critères d'évaluation inscrits dans le carnet permettent à tous les compagnes ou les compagnons d'apprentissage de juger sur une même base la maîtrise de la compétence visée. Si l'apprentie ou l'apprenti maîtrise un des éléments d'apprentissage, elle ou il passe à l'étape suivante. Si, par contre, une difficulté survient, la compagne ou le compagnon de même que l'apprentie ou l'apprenti doivent déterminer les correctifs à apporter, réorganiser la démarche d'apprentissage et prolonger l'expérience jusqu'à la maîtrise de l'exécution de la tâche. En somme, étant donné que cette façon d'évaluer fait partie intégrante de l'apprentissage et qu'elle permet des ajustements continus, il est permis de croire que ce procédé augmente l'efficacité de l'apprentissage en ne laissant rien au hasard.

Enfin, tout au cours du processus d'apprentissage, la compagne ou le compagnon d'apprentissage confirme que chacun des éléments d'apprentissage a été maîtrisé de façon satisfaisante en apposant ses initiales aux endroits prévus dans le *Carnet d'apprentissage*. Il faut s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti appose ses initiales aux mêmes endroits. Grâce à des exercices constants, l'apprentie ou l'apprenti progresse jusqu'à ce qu'elle ou il puisse démontrer que tous les éléments d'apprentissage ont été intégrés et que la compétence est maîtrisée. Cela conduit à la confirmation de la maîtrise de chacune des compétences.

C'est ainsi que, lorsque tous les éléments d'une compétence, soit celles qui font l'objet d'un module d'apprentissage, sont maîtrisés, la compagne ou le compagnon d'apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti et la personne responsable dans l'entreprise remplissent officiellement la section du *Carnet d'apprentissage* prévue à ce sujet, c'est-à-dire le tableau confirmant la maîtrise de la compétence. À ce propos, il est important de préciser que **toutes les signatures sont nécessaires pour confirmer la maîtrise de la compétence.**

Les recommandations relatives à l'apprentissage

Le présent guide de la compagne ou du compagnon comprend six modules d'apprentissage, soit deux modules obligatoires et quatre modules optionnels. Les apprentissages prévus dans chacun des six modules prennent appui sur des données qui leur sont communes. Ces données, qui ne sont pas présentées dans les modules, portent sur le fait que les apprenties et les apprentis doivent connaître les risques pour la santé et la sécurité inhérents à l'exercice du métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois et, en conséquence, appliquer un ensemble de règles de santé et de sécurité du travail.

LES RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

L'exercice du métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois, comme celui de tout métier, comporte des risques pour la santé et la sécurité des personnes au travail. En effet, les risques pour les opératrices et les opérateurs de machines utilisées en récolte du bois de subir ou de provoquer un accident sont réels, compte tenu de nombreux facteurs relatifs à l'environnement de travail.

Certains risques pour la santé et la sécurité sont inhérents à la conduite, à l'entretien et à la réparation des machines utilisées au cours des activités d'exploitation forestière. Ainsi, au cours de son travail, la personne affectée à la récolte mécanisée du bois peut :

- ◇ tomber en montant dans la machine ou en descendant de celle-ci;
- ◇ être heurtée par un arbre ou une branche;
- ◇ être victime d'un accident en effectuant l'entretien ou la réparation de la machine;
- ◇ Provoquer le renversement accidentel de la machine;
- ◇ se blesser au cours de la manutention de lourdes charges ou au cours d'un travail effectué dans une position inconfortable;
- ◇ développer des troubles musculo-squelettiques en raison de la vibration de la machine, des mouvements répétitifs effectués aux commandes de la machine ou, encore, de l'adoption de postures fatigantes ou inconfortables.

LES RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL À OBSERVER

Les règles en matière de santé et de sécurité du travail à observer lorsqu'on exerce le métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois sont exposées, en particulier, dans les documents suivants :

- ◇ la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- ◇ le Règlement sur la santé et la sécurité du travail;
- ◇ le Règlement sur les travaux forestiers;
- ◇ le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

À cet égard, le Règlement sur les travaux forestiers touche précisément la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs qui exercent des métiers liés à la récolte du bois. Il comporte, notamment, des dispositions visant à assurer que les chemins forestiers sont sécuritaires et des règles de santé et de sécurité du travail liées à l'entretien et à la réparation des machines. De plus, il précise les exigences à respecter en ce qui concerne l'équipement lourd utilisé au cours des opérations forestières, les exigences particulières à certains types de machines, de même que les règles de santé et de sécurité à appliquer au moment où sont effectués des travaux liés à la récolte du bois et des travaux liés au chargement et au transport du bois.

En outre, dans l'industrie forestière québécoise, différents organismes responsables de la gestion de la santé et de la sécurité du travail produisent des outils et des guides de prévention. Ces outils et ces guides fournissent des renseignements sur les principaux dangers pour la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs qui exercent des métiers liés à l'exploitation forestière ainsi que sur les mesures préventives qui peuvent être prises pour éliminer les dangers ou, du moins, pour réduire les risques. On y précise également les mesures à prendre en situation d'urgence. Ils décrivent enfin les responsabilités des employeurs, des travailleuses et des travailleurs, des secouristes qui se trouvent sur les lieux de travail et, dans certains cas, des fabricants d'équipement, d'outils et de machines qui doivent respecter les normes établies en matière de santé et de sécurité du travail. À titre d'exemples d'outils et des guides de prévention, mentionnons les suivants :

- ◇ le guide *Réparations mécaniques en forêt*, produit par le Comité paritaire de prévention du secteur forestier en collaboration avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);
- ◇ le guide *Santé en forêt*, lui aussi produit par le Comité paritaire de prévention du secteur forestier en collaboration avec la CSST.

Il est utile que la compagne ou le compagnon d'apprentissage s'assure que l'apprentie ou l'apprenti adopte des techniques de travail et des attitudes sécuritaires et qu'elle ou il applique des mesures préventives en matière de santé et de sécurité du travail, peu importe le module d'apprentissage en cours. Au terme de son apprentissage, l'apprentie ou l'apprenti doit :

- ◇ reconnaître les situations qui présentent un risque pour la santé et la sécurité des personnes;
- ◇ appliquer les règles de santé et de sécurité du travail en vigueur dans le domaine de l'aménagement forestier;
- ◇ appliquer la procédure d'intervention appropriée à une situation d'urgence;
- ◇ appliquer les règles de conduite en vigueur dans les chemins forestiers (limites de vitesse, communication de sa position à l'aide de la radio, etc.);
- ◇ appliquer les règles de sécurité liées au déplacement de la machine sur le parterre de coupe;
- ◇ appliquer les règles de sécurité au moment de monter dans la machine, notamment en utilisant les trois points d'appui;
- ◇ appliquer les règles relatives à l'utilisation de la radio;
- ◇ appliquer les règles relatives à la prévention des incendies de forêt;
- ◇ appliquer les procédures de cadenassage et de decadenassage de la machine;
- ◇ appliquer les règles de sécurité visant à assurer la stabilité de la machine en effectuant des travaux d'entretien ou de réparation;

- ◇ appliquer les règles de sécurité au moment de s'approcher de machines en activité sur le parterre de coupe;
- ◇ appliquer les règles de sécurité au moment d'immobiliser la machine sur le parterre de coupe en vue d'en descendre;
- ◇ appliquer les règles de sécurité liées à la manipulation de matières dangereuses (carburant diesel, lubrifiant, solvant, etc.);
- ◇ utiliser de manière efficace l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié à la situation de travail;
- ◇ gérer de manière efficace les situations qui présentent un risque en vue d'assurer la santé et la sécurité des personnes présentes sur les lieux de travail.

Le contenu des modules d'apprentissage

Le présent guide de la compagne ou du compagnon comprend six modules d'apprentissage, soit deux modules obligatoires et quatre modules optionnels, c'est-à-dire que l'apprentie ou l'apprenti doit choisir un module parmi les quatre modules optionnels proposés. Les six modules sont structurés de la même manière; ils s'articulent autour de données qui leur sont particulières, mais qui renvoient aux mêmes objets.

Dans chacun des modules, on expose tout d'abord la compétence visée, les attitudes et les comportements professionnels appropriés et les conditions à remplir avant d'entreprendre les apprentissages prévus. On trouve ensuite, pour chaque élément associé à une compétence à acquérir, un encadré qui contient les sous-éléments de compétence, des indications relatives au soutien et à l'évaluation des apprentissages de même que les critères d'évaluation des apprentissages. Chaque module contient enfin trois encadrés : le premier traite de la progression des apprentissages, le deuxième de la confirmation de la maîtrise de la compétence et le troisième constitue un espace prévu pour permettre à la compagne ou au compagnon de consigner des commentaires.

LES CONDITIONS À REMPLIR AU COURS DE L'APPRENTISSAGE DE CHAQUE MODULE

Les conditions à remplir au cours de l'apprentissage de chaque module portent principalement sur les connaissances et les habiletés essentielles à l'apprentissage des tâches associées à la compétence faisant l'objet du module. Il s'agit des éléments auxquels la compagne ou le compagnon doit prêter une attention particulière.

LES SOUS-ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE

Pour chaque élément associé à la compétence faisant l'objet du module, un encadré présente les sous-éléments qui lui sont rattachés. La colonne de droite permet à la compagne ou au compagnon de suivre la progression de l'apprentie ou de l'apprenti à partir de l'initiation à chaque sous-élément jusqu'à sa maîtrise, en passant par son approfondissement.

LES INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Les indications relatives au soutien et à l'évaluation des apprentissages visent à éclairer la compagne ou le compagnon d'apprentissage quant à l'exercice de son rôle par rapport à certains éléments particuliers liés aux apprentissages et à leur évaluation. Il s'agit de propositions et de suggestions complémentaires aux renseignements déjà fournis dans l'*Étude sectorielle sur les métiers mécanisés de l'industrie de l'aménagement forestier*, dans le *Profil de compétences lié au métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en récolte du bois* et dans le *Carnet d'apprentissage*, par exemple.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Les critères d'évaluation des apprentissages sont exposés sous la forme d'une liste de manière à permettre à la compagne ou au compagnon d'apprentissage de noter, au cours du processus d'apprentissage, que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches liées à chaque élément de compétence selon les critères présentés dans le *Carnet d'apprentissage*.

LA PROGRESSION DES APPRENTISSAGES

L'encadré dans lequel la progression des apprentissages est décrite vise à suggérer à la compagne ou au compagnon une démarche d'accompagnement appropriée à la compétence faisant l'objet du module, c'est-à-dire une séquence d'exécution des tâches qui permet à l'apprentie ou à l'apprenti de faire l'apprentissage d'éléments en allant du plus simple au plus complexe.

LA CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

L'encadré qui porte sur la confirmation de la maîtrise de la compétence propose des indications visant à aider la compagne ou le compagnon d'apprentissage à évaluer efficacement si l'apprentie ou l'apprenti maîtrise la compétence faisant l'objet du module.

MODULES OBLIGATOIRES

Module 1

Mise en place des conditions nécessaires pour assurer le bon déroulement du quart de travail

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable d'assurer le bon déroulement du quart de travail.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir le sens de l'espace et du déplacement dans l'espace.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Communiquer, c'est-à-dire fournir des explications claires pouvant être facilement comprises.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être précise ou précis, c'est-à-dire prêter attention aux détails pour s'assurer que tout est exact et sans erreur.
- ◇ Être une personne attentive à la consigne reçue.
- ◇ Être une personne ponctuelle.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de jugement.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Avoir une pensée méthodique, c'est-à-dire aborder les tâches de façon ordonnée, étape par étape, pour atteindre un but précis.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

CONDITIONS À REMPLIR AU COURS DE L'APPRENTISSAGE DU MODULE 1

Dans le présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage verra à ce que l'apprentie ou l'apprenti possède les connaissances de base se rapportant aux éléments suivants :

- ◇ l'organisation du travail dans l'ensemble des entreprises associées aux opérations forestières;
- ◇ l'interprétation des données figurant sur les cartes topographiques, les cartes forestières et les photographies aériennes;
- ◇ le système de localisation GPS;
- ◇ le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);

- ◇ les règles applicables dans l'entreprise quant à la gestion des déchets contaminés et des déchets non contaminés;
- ◇ les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ les règles de santé et de sécurité du travail applicables;
- ◇ les standards de l'entreprise en matière de rédaction de rapports (feuille de temps, rapport d'activité, rapport d'accident, rapport sur la qualité, etc.).

De plus, tout au long de l'apprentissage du présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti :

- ◇ prendra connaissance du *Carnet d'apprentissage* pour avoir une vue d'ensemble du contenu du projet d'apprentissage;
- ◇ prendra connaissance des règles de santé et de sécurité du travail liées aux apprentissages faisant l'objet du présent module;
- ◇ établira une collaboration efficace avec les membres de l'équipe d'opératrices ou d'opérateurs affectés à la récolte du bois, avec le personnel d'encadrement et avec les propriétaires de machines.

ÉLÉMENT 1.1 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 1.1 de la compétence à maîtriser dans le module 1 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 1.1 de la compétence 1	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Préparer le quart de travail			
<ul style="list-style-type: none"> ● S'assurer d'avoir en main toutes les directives nécessaires, y compris le matériel utile pour mener le travail à bien ● Prendre la relève d'un quart de travail 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 1.1

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à la préparation d'un quart de travail, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de bien comprendre les directives de travail;
- ◇ d'interpréter correctement les cartes et les autres documents (cartes topographiques, cartes forestières, photographies aériennes, etc.);
- ◇ de recueillir des renseignements pertinents pour la poursuite des travaux auprès de la personne de qui on prend la relève;
- ◇ de vérifier la disponibilité et le bon état de fonctionnement du matériel et de la machine.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à la préparation d'un quart de travail, et ce, sur le plan :

- ◇ des différents types de directives de travail possibles et de leur incidence sur le travail à effectuer;
- ◇ de la nature des renseignements à recueillir pour mener le travail à bien;
- ◇ de la nature et de l'interprétation des données figurant sur les cartes et les autres documents (cartes topographiques, cartes forestières, photographies aériennes, etc.);
- ◇ de l'inspection visuelle de la machine en vue de déceler des bris mécaniques, des signes d'usure des pièces ou des fuites de liquide;
- ◇ des façons de faire pour s'assurer d'avoir en main tout le matériel nécessaire pour mener le travail à bien.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent à la préparation d'un quart de travail, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ d'expliquer l'incidence des différentes directives de travail possibles sur la préparation d'un quart de travail et sur le travail à effectuer;
- ◇ de lire et d'interpréter correctement les renseignements inscrits sur les cartes et les autres documents (cartes topographiques, cartes forestières, photographies aériennes, etc.);
- ◇ d'énumérer le matériel nécessaire pour effectuer le travail de récolte ainsi que l'entretien et les réparations mineures de la machine;
- ◇ de décrire les risques de bris ou d'accident liés à l'utilisation d'une machine qui présente des problèmes de fonctionnement;
- ◇ de faire l'inspection visuelle de la machine.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées à la préparation d'un quart de travail et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 1.1

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 1.1 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Vérification efficace de la disponibilité du matériel.
- Compréhension précise des directives de travail reçues de la personne responsable.
- Pertinence des questions posées à la personne responsable en vue de préciser les directives de travail.
- Échanges appropriés avec la personne de qui on prend la relève en vue de recueillir les renseignements pertinents pour la poursuite du travail.
- Vérification visuelle efficace de l'état de fonctionnement de la machine (fissure dans le métal, fuite d'huile, boulons lâches, état de l'outil de coupe s'il s'agit d'une abatteuse, etc.).

ÉLÉMENT 1.2 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 1.2 de la compétence à maîtriser dans le module 1 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 1.2 de la compétence 1	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Fermer le quart de travail <ul style="list-style-type: none">• Stationner la machine• Récupérer les éléments contaminés ou recyclables• Nettoyer la cabine et le parterre de coupe près de la machine• Communiquer l'information utile aux personnes concernées au moment de quitter la machine ou le parterre de coupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 1.2

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à la fermeture d'un quart de travail, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de stationner la machine de manière appropriée;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la gestion des déchets contaminés et des déchets non contaminés;
- ◇ de communiquer tout renseignement pertinent à la personne qui prend la relève, à la ou au propriétaire de machine ou à la personne responsable des travaux de récolte.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à la fermeture d'un quart de travail, et ce, sur le plan :

- ◇ de la mise en stationnement sécuritaire de la machine en fonction du but poursuivi (mise en stationnement pour une longue période, pour faire le plein, pour faire l'entretien, etc.)
- ◇ des bonnes pratiques en matière de gestion des déchets;
- ◇ de la réglementation liée à la récupération de certains déchets tels que les pneus et les batteries;
- ◇ de la manipulation des matières dangereuses;
- ◇ de la nature des renseignements à communiquer aux personnes visées en fonction des événements survenus au cours du quart de travail;
- ◇ du marquage des empilements de bois.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent à la fermeture d'un quart de travail, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de stationner la machine en prenant en considération le but poursuivi et la configuration du terrain;
- ◇ de lire et d'interpréter les pictogrammes associés à la gestion des déchets;
- ◇ de décrire les risques d'accident et les effets néfastes pour l'environnement découlant d'une mauvaise gestion des déchets;
- ◇ de décrire les effets possibles d'un marquage inadéquat des empilements de bois.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées à la fermeture d'un quart de travail et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 1.2

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 1.2 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Machine stationnée horizontalement et de manière à assurer sa stabilité.
- Accessoires de la machine posés adéquatement au sol.
- Réservoir accessible pour permettre de faire le plein de carburant.
- Voies de circulation dégagées.
- Récupération systématique des éléments contaminés (huile, solvant, filtre, linge, boyau hydraulique, etc.) et dépôt de ceux-ci dans les bacs prévus à cette fin.
- Dépôt, dans les lieux prévus à cette fin, de tout élément faisant l'objet d'une réglementation particulière (pneus, batteries, etc.).
- Déchets non contaminés déposés dans la poubelle appropriée (papier, restes de repas, etc.).
- Mise en ordre appropriée de la cabine avant de quitter la machine.
- Transmission efficace de l'information utile à la personne qui prend la relève, à la personne responsable ou propriétaire de la machine quant aux opérations de récolte et à l'état de la machine (bris, réparation faite au cours du quart de travail, problème particulier, etc.).
- Information transmise au moment opportun à la personne responsable des travaux de récolte au sujet de toute situation inhabituelle (déversement d'huile, par exemple).
- Clarté et pertinence de l'information transmise aux personnes visées.
- Marquage systématique des empilements de bois.

ÉLÉMENT 1.3 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 1.3 de la compétence à maîtriser dans le module 1 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 1.3 de la compétence 1	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Préparer les rapports liés au déroulement du quart de travail			
• Rédiger les rapports	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Mettre à jour la feuille de temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 1.3

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à la préparation des rapports liés au déroulement du quart de travail, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ d'inclure tous les renseignements pertinents dans les rapports;
- ◇ de rédiger les rapports lisiblement.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à la rédaction des rapports liés au déroulement du quart de travail, et ce, sur le plan :

- ◇ des standards de l'entreprise en matière de rédaction de rapports (feuille de temps, rapport d'activité, rapport d'accident, rapport sur la qualité, etc.);
- ◇ de la nature des renseignements à inclure dans les rapports en fonction des événements survenus au cours du quart de travail.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent à la rédaction des rapports liés au déroulement du quart de travail, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de décrire la procédure à suivre à la fin du quart de travail en ce qui concerne la rédaction de documents;
- ◇ de faire une révision critique de certains rapports.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées à la rédaction des rapports liés au déroulement du quart de travail et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 1.3

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 1.3 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Rapport d'entretien de la machine rempli de manière à y fournir lisiblement tous les renseignements pertinents.
- Rapports produits sans délai et de façon appropriée.
- Feuille de temps remplie de manière précise.
- Absence de retard dans la mise à jour de la feuille de temps.

Progression des apprentissages faisant l'objet du module 1

La compagne ou le compagnon d'apprentissage initie l'apprentie ou l'apprenti à la mise en place des conditions nécessaires pour assurer le bon déroulement du quart de travail en tenant compte de la complexité de chacune des tâches associées au module 1. Ainsi, l'ordre des apprentissages pourrait être le suivant :

- la détermination du matériel nécessaire pour mener le travail à bien;
- l'interprétation des directives de travail;
- la vérification visuelle de l'état de fonctionnement de la machine au début du quart de travail;
- la mise en stationnement de la machine à la fin du quart de travail ou pour effectuer l'entretien;
- le nettoyage de la cabine et du parterre de coupe à la fin du quart de travail;
- la récupération des éléments contaminés ou recyclables;
- le marquage des empilements de bois;
- la mise à jour de la feuille de temps;
- la rédaction des rapports;
- l'échange d'information avec la personne de qui on prend la relève;
- la transmission de l'information pertinente aux personnes visées à la fin du quart de travail.

Confirmation de la maîtrise de la compétence 1

L'évaluation des apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti est importante. Aussi la compagne ou le compagnon devrait-il suivre les étapes ci-dessous pour assumer efficacement cette responsabilité.

- Avant d'évaluer les apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti en ce qui a trait au module 1, la compagne ou le compagnon doit vérifier les éléments qui suivent :
 - l'apprentie ou l'apprenti a eu suffisamment de temps pour acquérir la compétence visée et pour être en mesure de respecter l'ensemble des conditions et des critères d'évaluation inscrits dans le module 1 du *Carnet d'apprentissage*;
 - l'apprentie ou l'apprenti est capable de mettre en place les conditions nécessaires pour assurer le bon déroulement du quart de travail.
- L'apprentie ou l'apprenti et la compagne ou le compagnon d'apprentissage doivent apposer leur signature dans le *Carnet d'apprentissage*.
- Pour confirmer la maîtrise de la compétence, la compagne ou le compagnon doit faire en sorte que la personne responsable dans l'entreprise appose également sa signature dans le *Carnet d'apprentissage*.

COMMENTAIRES UTILES À L'AMÉLIORATION DES APPRENTISSAGES LIÉS AU MODULE 1

L'espace qui suit a été prévu pour permettre à la compagne ou au compagnon de consigner des remarques quant à l'approche utilisée, au temps consacré aux apprentissages et aux difficultés éprouvées par l'apprentie ou par l'apprenti ainsi que pour lui permettre de formuler toute proposition ou suggestion.

Espace réservé aux remarques, propositions et suggestions

Module 2

Entretien de la machine

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable de faire l'entretien de la machine.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir le sens de la mécanique.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Être autonome, c'est-à-dire effectuer des tâches ou des activités sans encadrement et avec un minimum d'aide ou de supervision.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être précise ou précis, c'est-à-dire prêter attention aux détails pour s'assurer que tout est exact et sans erreur.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Avoir une pensée méthodique, c'est-à-dire aborder les tâches de façon ordonnée, étape par étape, pour atteindre un but précis.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

CONDITIONS À REMPLIR AU COURS DE L'APPRENTISSAGE DU MODULE 2

Dans le présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage verra à ce que l'apprentie ou l'apprenti possède les connaissances de base se rapportant aux éléments suivants :

- ◇ l'électricité (notions sur les circuits électriques et leurs composants, les courants continu et alternatif, l'intensité d'un courant électrique, la résistance, la tension, etc.);
- ◇ la mécanique diesel (notions);
- ◇ le fonctionnement des systèmes hydrauliques (notions);
- ◇ la lecture et l'interprétation du plan mécanique et du plan du système hydraulique et électrique de la machine;
- ◇ le mode de fonctionnement, le rôle et le nom des différents composants mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine;
- ◇ l'utilisation des appareils de mesure (multimètre, par exemple);
- ◇ les techniques sécuritaires de manutention des objets lourds;

- ◇ l'utilisation des appareils utilisés pour le levage du matériel;
- ◇ les procédures de cadenassage et de décadernassage de la machine;
- ◇ l'interprétation des renseignements contenus dans les fiches signalétiques sur les matières dangereuses du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
- ◇ les procédures d'intervention environnementale en situation d'urgence comme un déversement d'hydrocarbures;
- ◇ les risques pour la santé et la sécurité des personnes liés aux différentes tâches exécutées en effectuant l'entretien ou la réparation de la machine.

De plus, tout au long de l'apprentissage du présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti :

- ◇ prendra connaissance du *Carnet d'apprentissage* pour avoir une vue d'ensemble du contenu du projet d'apprentissage;
- ◇ prendra connaissance des règles de santé et de sécurité du travail liées aux apprentissages faisant l'objet du présent module;
- ◇ établira une collaboration efficace avec les membres de l'équipe d'opératrices ou d'opérateurs affectés à la récolte du bois, avec le personnel d'encadrement et avec les propriétaires de machines.

ÉLÉMENT 2.1 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 2.1 de la compétence à maîtriser dans le module 2 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 2.1 de la compétence 2	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Exécuter les opérations utiles au maintien du bon état de fonctionnement de la machine <ul style="list-style-type: none"> ● Effectuer les vérifications d'usage et le nettoyage quotidien de la machine ● Assurer l'entretien préventif de la machine ● Remplacer les boyaux hydrauliques usés ou brisés 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 2.1

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à l'exécution des opérations utiles au maintien du bon état de fonctionnement de la machine, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ d'être attentive ou attentif aux signes d'anomalies au cours des vérifications d'usage de la machine;
- ◇ de respecter les spécifications du fabricant relatives à l'entretien préventif de la machine;
- ◇ de respecter la procédure de travail relative aux travaux d'entretien de la machine et de remplacement des boyaux hydrauliques;
- ◇ d'appliquer les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la santé et à la sécurité des personnes participant aux travaux d'entretien.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à l'exécution des opérations utiles au maintien du bon état de fonctionnement de la machine, et ce, sur le plan :

- ◇ des différents types d'anomalies pouvant être repérées au cours de l'inspection visuelle et de l'intervention appropriée;
- ◇ des spécifications du fabricant relatives à l'entretien de la machine;
- ◇ des techniques de travail liées à l'entretien préventif de la machine;
- ◇ des bonnes pratiques liées au remplacement des boyaux hydrauliques;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant à l'entretien de la machine;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent à l'exécution des opérations utiles au maintien du bon état de fonctionnement de la machine, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ d'énumérer les différents types d'anomalies pouvant être repérées au cours de l'inspection visuelle et de décrire l'intervention appropriée quant à chacune d'elles;
- ◇ d'utiliser la documentation fournie sur la machine pour y repérer l'information utile au sujet de l'entretien;
- ◇ de décrire l'ensemble des opérations nécessaires au maintien du bon état de fonctionnement de la machine;
- ◇ de décrire les risques liés à la santé et à la sécurité des personnes participant aux travaux d'entretien de la machine et les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer;
- ◇ de décrire les procédures d'intervention environnementale en situation d'urgence comme un déversement d'hydrocarbures.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées aux différentes opérations utiles au maintien du bon état de fonctionnement de la machine et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 2.1

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 2.1 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Inspection visuelle systématique des principaux composants de la machine et repérage des anomalies (fuite d'huile, fuite de solution antigel, pièces usées ou brisées, écrous et boulons lâches, fissures, etc.).
- Vérification précise du niveau des huiles, de la solution antigel et du carburant.
- Vérification, à intervalles réguliers, du bon état de fonctionnement des mécanismes de sécurité de la machine.
- Nettoyage efficace de la carrosserie de la machine de manière à en retirer les branchages, les matières organiques, la glace ou tout autre élément pouvant constituer un risque de bris de la machine, d'incendie ou d'accident.
- Respect des spécifications du fabricant concernant la lubrification de la machine (points de lubrification, calendrier de lubrification, etc.).
- Respect des spécifications du fabricant concernant la vidange d'huile du moteur de la machine et du système hydraulique (huile appropriée, calendrier de vidange des huiles, etc.).
- Repérage systématique et serrage efficace des écrous et des boulons lâches.
- Vérification efficace de la disponibilité du matériel nécessaire pour préparer les boyaux hydrauliques.
- Utilisation adéquate des outils nécessaires pour préparer les boyaux hydrauliques et les installer sur la machine.
- Respect de la procédure de travail relative aux travaux de remplacement des boyaux hydrauliques.
- Remplacement, à titre préventif et au moment opportun, des boyaux hydrauliques.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires pour diagnostiquer les problèmes de fonctionnement de la machine et en faire le suivi, et ce, sur le plan :

- ◇ des indices visuels, sonores, olfactifs et des sensations tactiles pouvant constituer un indicateur de bris ou de mauvais fonctionnement de la machine;
- ◇ des problèmes de fonctionnement les plus courants;
- ◇ de la bonne façon de diagnostiquer les problèmes de fonctionnement;
- ◇ des bonnes techniques de travail à appliquer pour effectuer une réparation mineure et remplacer une pièce usée;
- ◇ du nom, du rôle et du mode de fonctionnement des différents composants mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant aux réparations mineures de la machine;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent au diagnostic des problèmes de fonctionnement de la machine, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de repérer et de nommer les différents composants mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine et d'en expliquer le rôle;
- ◇ de décrire la méthode à suivre pour diagnostiquer les problèmes de fonctionnement;
- ◇ de nommer les problèmes de fonctionnement les plus courants et d'en décrire les indices;
- ◇ de décrire les procédures de travail liées aux réparations mineures les plus courantes;
- ◇ d'énumérer les problèmes de fonctionnement qui nécessitent une réparation majeure;
- ◇ de décrire les risques possibles pour la santé et la sécurité des personnes participant aux réparations mineures de la machine et les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer;
- ◇ de décrire les procédures d'intervention environnementale à appliquer en situation d'urgence comme un déversement d'hydrocarbures.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées au diagnostic des problèmes de fonctionnement de la machine et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 2.2

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 2.2 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Attention continue portée à tout indice visuel, sonore ou olfactif, ou encore, à toute sensation tactile pouvant constituer un indicateur de bris ou de mauvais fonctionnement de la machine.
- Interprétation appropriée du plan mécanique, du plan du système hydraulique ou du système électrique de la machine.
- Interprétation juste des données obtenues à l'aide des appareils de mesure.
- Repérage efficace de tous les indices associés au mauvais fonctionnement de la machine, ou des causes de la panne ou du bris.
- Description précise, en utilisant le vocabulaire technique approprié, des indices associés au mauvais fonctionnement de la machine ou, encore, de la nature du bris ou de la panne de la machine.
- Justesse du diagnostic quant au mauvais fonctionnement ou à la nature du bris ou de la panne de la machine.
- Justesse de l'évaluation du type de réparation nécessaire pour corriger la situation (réparation mineure, réparation de dépannage, réparation majeure).
- Pertinence des corrections proposées pour corriger la situation.
- Transmission, à la personne responsable ou propriétaire de la machine, de l'information relative à tout problème majeur dans les meilleurs délais.
- Vérification efficace de la disponibilité des pièces et des outils nécessaires pour faire la réparation.
- Respect des spécifications techniques de la machine au moment d'effectuer une réparation ou de remplacer une pièce usée (réparation mineure ou réparation de dépannage).
- Utilisation adéquate des outils nécessaires pour faire des réparations d'ordre mécanique, hydraulique ou électrique.

ÉLÉMENT 2.3 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 2.3 de la compétence à maîtriser dans le module 2 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 2.3 de la compétence 2	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Participer aux travaux visant des réparations majeures ou d'entretien préventif annuel <ul style="list-style-type: none">• Contribuer à la préparation des travaux• Contribuer à l'exécution des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 2.3

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à la participation aux travaux visant des réparations majeures ou l'entretien préventif annuel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de prendre systématiquement en note tout élément devant faire l'objet d'une réparation au moment de l'entretien préventif annuel de la machine;
- ◇ de suivre les consignes de la personne responsable des réparations majeures;
- ◇ d'appliquer les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la santé et à la sécurité des personnes participant aux réparations majeures et à l'entretien préventif annuel de la machine.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à sa participation aux travaux visant des réparations majeures ou l'entretien préventif annuel, et ce, sur le plan :

- ◇ des tâches à effectuer pour préparer les travaux de réparations majeures ou d'entretien préventif annuel;
- ◇ de la façon de démonter, de nettoyer et de ranger les pièces de la machine;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant aux réparations majeures ou d'entretien préventif annuel de la machine;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent aux différents travaux visant des réparations majeures ou l'entretien préventif annuel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de décrire la bonne façon de démonter, de nettoyer et de ranger les pièces de la machine;
- ◇ de décrire les risques liés à la santé et à la sécurité des personnes participant aux réparations majeures et à l'entretien préventif annuel de la machine de même que les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées pour participer aux travaux visant des réparations majeures ou l'entretien préventif annuel et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 2.3

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 2.3 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Prise en note systématique de tout élément devant faire l'objet d'une réparation au moment de l'entretien préventif annuel de la machine.
- Mise en place efficace des conditions propres à faciliter les travaux de réparations majeures ou d'entretien préventif annuel (nettoyage de la machine ou démontage de la pièce en attendant l'arrivée de la personne responsable ou propriétaire de la machine, par exemple).
- Nettoyage et rangement des pièces non endommagées effectués selon la procédure de travail établie à cet égard.
- Collaboration efficace avec la personne responsable ou propriétaire de la machine au cours des travaux de démontage et de remontage des pièces de la machine.

Progression des apprentissages faisant l'objet du module 2

La compagne ou le compagnon d'apprentissage initie l'apprentie ou l'apprenti à l'entretien de la machine en tenant compte de la complexité de chacune des tâches associées au module 2. Ainsi, l'ordre des apprentissages pourrait être le suivant :

- le repérage des différentes composantes mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine;
- les vérifications d'usage et le nettoyage quotidien de la machine;
- l'entretien préventif de la machine;
- le remplacement des boyaux hydrauliques usés ou brisés;
- le diagnostic des problèmes de fonctionnement de la machine;
- la détermination de la nature des mesures correctives appropriées à la situation;
- la réparation de bris mineurs et le remplacement de pièces usées;
- la participation aux travaux visant des réparations majeures ou d'entretien préventif annuel.

Confirmation de la maîtrise de la compétence 2

L'évaluation des apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti est importante. Aussi la compagne ou le compagnon devrait-il suivre les étapes ci-dessous pour assumer efficacement cette responsabilité.

- Avant d'évaluer les apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti en ce qui a trait au module 2, la compagne ou le compagnon doit vérifier les éléments qui suivent :
 - l'apprentie ou l'apprenti a eu suffisamment de temps pour acquérir la compétence visée et pour être en mesure de respecter l'ensemble des conditions et des critères d'évaluation inscrits dans le module 2 du *Carnet d'apprentissage*;
 - l'apprentie ou l'apprenti est capable d'entretenir la machine.
- L'apprentie ou l'apprenti et la compagne ou le compagnon d'apprentissage doivent apposer leur signature dans le *Carnet d'apprentissage*.
- Pour confirmer la maîtrise de la compétence, la compagne ou le compagnon doit faire en sorte que la personne responsable dans l'entreprise appose également sa signature dans le *Carnet d'apprentissage*.

COMMENTAIRES UTILES À L'AMÉLIORATION DES APPRENTISSAGES LIÉS AU MODULE 2

L'espace qui suit a été prévu pour permettre à la compagne ou au compagnon de consigner des remarques quant à l'approche utilisée, au temps consacré aux apprentissages et aux difficultés éprouvées par l'apprentie ou par l'apprenti ainsi que pour lui permettre de formuler toute proposition ou suggestion.

Espace réservé aux remarques, propositions et suggestions

MODULES OPTIONNELS

Choisir un module

Module 3

Récolte du bois à l'aide d'une machine d'abattage

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable d'effectuer la récolte du bois à l'aide d'une machine d'abattage.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir le sens de l'espace et du déplacement dans l'espace.
- ◇ Avoir une bonne capacité physique, c'est-à-dire avoir une bonne endurance pour être en mesure de supporter de longues heures de travail.
- ◇ Avoir une bonne vue.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Être autonome, c'est-à-dire effectuer des tâches ou des activités sans encadrement et avec un minimum d'aide ou de supervision.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être capable de se concentrer sur sa tâche.
- ◇ Être une personne attentive à la consigne reçue.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve d'une bonne coordination œil-main.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de jugement.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Faire preuve de rapidité dans l'exécution des tâches.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

CONDITIONS À REMPLIR AU COURS DE L'APPRENTISSAGE DU MODULE 3

Dans le présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage verra à ce que l'apprentie ou l'apprenti possède les connaissances de base se rapportant aux éléments suivants :

- ◇ l'interprétation des données figurant sur les cartes topographiques, les cartes forestières et les photographies aériennes;
- ◇ le système de localisation GPS;
- ◇ l'utilisation des différents appareils de télécommunication, comme la radio émettant sur la bande CB ou la bande FM;
- ◇ les étapes de travail et les machines associées à la récolte mécanisée du bois (abattage, débardage, façonnage, chargement);
- ◇ la foresterie (sylviculture, écologie végétale, types de peuplement, essences);
- ◇ les particularités propres aux principaux types de coupes effectuées en milieu forestier, notamment la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), la coupe avec protection de la haute régénération et des sols, la coupe avec protection des petites tiges marchandes et la coupe de jardinage;
- ◇ les particularités des différents procédés de récolte et l'incidence de leur utilisation sur l'environnement;
- ◇ la délimitation des zones d'abattage sur le parterre de coupe faite à l'aide de rubans de différentes couleurs ou par martelage;
- ◇ les standards de l'entreprise relatives à la protection de l'environnement de même que les normes établies en la matière, notamment celles du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI);
- ◇ les procédures d'intervention environnementale en situation d'urgence comme un déversement d'hydrocarbures;
- ◇ les standards de l'entreprise relatifs à la récolte du bois;
- ◇ l'ensemble des règles de santé et de sécurité du travail en vigueur dans le domaine des opérations forestières (récolte du bois, circulation en forêt, circulation dans les chemins forestiers, etc.).

De plus, tout au long de l'apprentissage du présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti :

- ◇ prendra connaissance du *Carnet d'apprentissage* pour avoir une vue d'ensemble du contenu du projet d'apprentissage;
- ◇ prendra connaissance des règles de santé et de sécurité du travail liées aux apprentissages faisant l'objet du présent module;
- ◇ établira une collaboration efficace avec les membres de l'équipe d'opératrices ou d'opérateurs affectés à la récolte du bois, avec le personnel d'encadrement et avec les propriétaires de machines.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires pour préparer l'exécution des opérations d'abattage, et ce, sur le plan :

- ◇ des vérifications à faire avant l'utilisation de la machine;
- ◇ de la lecture et de l'interprétation correcte des données figurant sur les cartes et les autres documents (cartes topographiques, cartes forestières, photographies aériennes, etc.);
- ◇ de l'élaboration d'une stratégie d'abattage qui tient compte des données disponibles (configuration du terrain, type de coupe, obstacles particuliers, etc.) et qui assure l'efficacité des opérations d'abattage et de débardage et le respect des normes environnementales;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations d'abattage;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent à la préparation de l'exécution des opérations d'abattage, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de décrire les vérifications à faire avant d'utiliser la machine;
- ◇ d'élaborer et de décrire une stratégie d'abattage adaptée à différentes situations de travail;
- ◇ de décrire les conséquences possibles d'une mauvaise planification des déplacements de la machine;
- ◇ de décrire les particularités du type de coupe effectuée sur les différents parterres de coupe;
- ◇ de décrire les normes en matière de protection de l'environnement qui sont visées par les opérations d'abattage, notamment celles du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI);
- ◇ de décrire les risques possibles pour la santé et la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations d'abattage de même que les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées à la préparation de l'exécution des opérations d'abattage et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 3.1

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 3.1 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

Critères communs aux différents types d'abatteuse (abatteuse-façonneuse, abatteuse-groupeuse, abatteuse à tête directionnelle)

- Respect de la procédure de démarrage de la machine appropriée à la saison.
- Vérification efficace de l'état de fonctionnement des composants mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine.
- Interprétation juste et précise des données fournies par les différentes sondes de la machine (pression d'huile pour le moteur, pression de l'huile hydraulique, température du moteur, tension, etc.).
- Vérification efficace de l'état des outils de coupe (chaîne, lame, dents de la scie).
- Remplacement en temps opportun des pièces endommagées sur les outils de coupe (lame, chaîne, dents de la scie).
- Respect des spécifications du fabricant au moment de remplacer des pièces sur les outils de coupe.
- Interprétation juste et précise des données disponibles sur la carte imprimée ou informatisée (GPS) ou sur les photographies aériennes (surface, pentes, obstacles particuliers, cours d'eau, chemins, etc.).
- Utilisation adéquate du système de localisation GPS au moment de le configurer ou de lire les données.
- Respect de la procédure de travail établie pour descendre la machine du fardier.
- Position de départ des opérations d'abattage sur le terrain établie en tenant compte de la configuration et des particularités du parterre de coupe, de même que du débardage des arbres, des troncs ou des billes.
- Repérage précis de tout obstacle pouvant entraver l'abattage.
- Repérage des caractéristiques des arbres à abattre (essence, diamètre, etc.) et de celles des autres arbres présents dans la zone d'abattage (essences non désirées, chablis, chicots, etc.).
- Pertinence des décisions prises à la suite de l'inspection visuelle quant à la façon de commencer et de mener l'abattage sur le parterre de coupe.

Critères propres à l'abatteuse-façonneuse

- Vérification efficace de l'état des outils d'ébranchage et de façonnage.
- Remplacement en temps opportun des pièces endommagées sur les outils d'ébranchage et de façonnage.
- Respect des spécifications du fabricant au moment de remplacer des pièces sur les outils d'ébranchage et de façonnage.

ÉLÉMENT 3.2 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 3.2 de la compétence à maîtriser dans le module 3 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 3.2 de la compétence 3	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Exécuter les opérations d'abattage			
<ul style="list-style-type: none"> ● Entrer sur le parterre de coupe en abattant les arbres compris à l'intérieur du rayon de la flèche de l'abatteuse ● Ajuster les paramètres de coupe sur l'ordinateur de l'abatteuse, le cas échéant (abatteuse-façonneuse) ● Étalonner et calibrer les outils de coupe, le cas échéant (abatteuse-façonneuse) ● Abattre les arbres des essences recherchées sur le parterre de coupe 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 3.2

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à l'exécution des opérations d'abattage, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de minimiser la perte de matière ligneuse au moment de l'abattage et du façonnage des arbres;
- ◇ de minimiser la perte des tiges restantes sur le parterre de coupe;
- ◇ de respecter les standards de l'entreprise en matière de tronçonnage et de façonnage des arbres et de protection de l'environnement;
- ◇ d'empiler correctement les billes ou les arbres afin de faciliter le débardage;
- ◇ d'appliquer les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la santé et à la sécurité des personnes participant aux opérations d'abattage.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à l'exécution des opérations d'abattage, et ce, sur le plan :

- ◇ des standards de l'entreprise en matière de tronçonnage et de façonnage des arbres et de protection de l'environnement;
- ◇ de la bonne façon d'ajuster les paramètres de coupe en utilisant l'ordinateur d'une abatteuse-façonneuse et d'étalonner et de calibrer les outils de coupe;
- ◇ des bonnes techniques d'abattage à appliquer pour minimiser la perte de matière ligneuse sur les arbres abattus comme sur les tiges restantes sur le parterre de coupe;
- ◇ des bonnes façons d'empiler les arbres ou les billes pour faciliter le débardage;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant aux opérations d'abattage;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent à l'exécution des opérations d'abattage, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ d'ajuster les paramètres de coupe en utilisant l'ordinateur d'une abatteuse-façonneuse et d'étalonner et de calibrer les outils de coupe;
- ◇ de décrire les standards de l'entreprise en matière de tronçonnage et de façonnage des arbres et de protection de l'environnement;
- ◇ de décrire les bonnes techniques d'abattage à appliquer pour minimiser la perte de matière ligneuse sur les arbres abattus comme sur les tiges restantes sur le parterre de coupe;
- ◇ de décrire les bonnes façons d'empiler les arbres ou les billes pour faciliter le débardage;
- ◇ de décrire les risques possibles pour la santé et la sécurité des personnes participant aux opérations d'abattage et les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées à l'exécution des opérations d'abattage et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 3.2

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 3.2 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

Critères communs aux différents types d'abatteuse (abatteuse-façonneuse, abatteuse-groupeuse, abatteuse à tête directionnelle)

- Élimination efficace des chicots et des arbres non désirés.
- Attention particulière portée aux bonnes tiges pour ne pas les endommager.
- Séquence d'abattage des arbres se trouvant à l'intérieur du rayon de la flèche de l'abatteuse établie en tenant compte de l'essence et du diamètre des arbres appartenant aux essences recherchées.
- Séquence d'abattage établie en tenant compte de l'endroit où déposer les arbres ou les billes par rapport à la position de l'abatteuse en forêt de résineux ou, encore, de l'endroit où faire tomber l'arbre en forêt de feuillus pour ne pas endommager les tiges restantes.

Critères propres à l'abatteuse-façonneuse

- Respect de la procédure d'utilisation de l'ordinateur de la machine.
- Ajustement précis des paramètres de coupe en fonction du travail à exécuter (longueur de coupe, diamètre, etc.).
- Vérification efficace, à intervalles réguliers, de l'étalonnage de la longueur de coupe et du calibrage des diamètres de coupe sur une abatteuse-façonneuse.
- Utilisation efficace de l'ordinateur de bord d'une abatteuse-façonneuse pour faire l'étalonnage de la longueur de coupe et le calibrage des diamètres de coupe.
- Respect des directives reçues à propos de l'étalonnage de la longueur de coupe et du calibrage du diamètre de coupe des billes.
- Coupe rase des branches près du tronc.
- Application de la règle établie quant au diamètre minimum déterminé à ce sujet pour l'écimage des arbres (de cinq à neuf centimètres, par exemple).
- Façonnage des arbres comportant des défauts à la souche (courbure, renflement, étoile, etc.) ou des défauts au tronc (courbure, fourche, carie, etc.) exécuté de manière à minimiser la perte de matière ligneuse.
- Tronçonnage effectué en évitant de faire éclater la fibre des troncs.
- Respect des standards et des directives quant à la longueur des billes et au diamètre minimum de coupe des troncs.
- Disposition des billes selon l'angle d'empilement établi par rapport au sentier de l'abatteuse-façonneuse.
- Regroupement des billes selon la longueur de coupe, le diamètre et l'essence.

Critères propres à l'abatteuse-groupeuse

- Utilisation des pinces collectrices de l'abatteuse pour regrouper les arbres sciés de manière à ne pas endommager la fibre des troncs.
- Disposition des arbres selon l'angle établi par rapport au sentier de l'abatteuse.

Critères propres à l'abatteuse à tête directionnelle

- Point de chute des arbres martelés abattus choisi en fonction de la position des tiges restantes, de l'écimage et du débusquage.
- Tiges restantes non endommagées.
- Élimination efficace des essences non désirées, du chablis et des chicots nuisant à l'écimage ou au passage du débardeur à câble ou du porteur forestier.
- Décision d'abattre des arbres non martelés prise dans les situations où cela est absolument nécessaire pour pouvoir progresser sur le parterre de coupe.
- Respect des critères de sélection des arbres non martelés à abattre comme l'essence, le diamètre et les défauts observés sur le tronc (carie, courbure, fourche, qualité du bois, etc.).

Progression des apprentissages faisant l'objet du module 3

La compagne ou le compagnon d'apprentissage initie l'apprentie ou l'apprenti à la récolte du bois à l'aide d'une machine d'abattage en tenant compte de la complexité de chacune des tâches associées au module 3. Ainsi, l'ordre des apprentissages pourrait être le suivant :

- la vérification de l'état de fonctionnement de la machine;
- l'ajustement des paramètres de coupe en utilisant l'ordinateur d'une abatteuse-façonneuse;
- l'étalonnage et le calibrage des outils de coupe sur une abatteuse-façonneuse;
- l'analyse de la carte forestière et des caractéristiques du terrain en vue de planifier les opérations;
- le choix de la position de la machine avant de commencer les opérations d'abattage;
- l'entrée sur le parterre de coupe avec la machine et l'abattage des arbres.

Confirmation de la maîtrise de la compétence 3

L'évaluation des apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti est importante. Aussi la compagne ou le compagnon devrait-il suivre les étapes ci-dessous pour assumer efficacement cette responsabilité.

- Avant d'évaluer les apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti en ce qui a trait au module 3, la compagne ou le compagnon doit vérifier les éléments qui suivent :
 - l'apprentie ou l'apprenti a eu suffisamment de temps pour acquérir la compétence visée et pour être en mesure de respecter l'ensemble des conditions et des critères d'évaluation inscrits dans le module 3 du *Carnet d'apprentissage*;
 - l'apprentie ou l'apprenti est capable d'effectuer la récolte du bois à l'aide d'une machine d'abattage.
- L'apprentie ou l'apprenti et la compagne ou le compagnon d'apprentissage doivent apposer leur signature dans le *Carnet d'apprentissage*.
- Pour confirmer la maîtrise de la compétence, la compagne ou le compagnon doit faire en sorte que la personne responsable dans l'entreprise appose également sa signature dans le *Carnet d'apprentissage*.

COMMENTAIRES UTILES À L'AMÉLIORATION DES APPRENTISSAGES LIÉS AU MODULE 3

L'espace qui suit a été prévu pour permettre à la compagne ou au compagnon de consigner des remarques quant à l'approche utilisée, au temps consacré aux apprentissages et aux difficultés éprouvées par l'apprentie ou par l'apprenti ainsi que pour lui permettre de formuler toute proposition ou suggestion.

Espace réservé aux remarques, propositions et suggestions

Module 4
Débardage des arbres, des troncs
ou des billes

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable de procéder au débardage des arbres, des troncs ou des billes.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir le sens de l'espace et du déplacement dans l'espace.
- ◇ Avoir une bonne capacité physique, c'est-à-dire avoir une bonne endurance pour être en mesure de supporter de longues heures de travail.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Être autonome, c'est-à-dire effectuer des tâches ou des activités sans encadrement et avec un minimum d'aide ou de supervision.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être capable de se concentrer sur sa tâche.
- ◇ Être une personne attentive à la consigne reçue.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de jugement.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Faire preuve de rapidité dans l'exécution des tâches.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

CONDITIONS À REMPLIR AU COURS DE L'APPRENTISSAGE DU MODULE 4

Dans le présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage verra à ce que l'apprentie ou l'apprenti possède les connaissances de base se rapportant aux éléments suivants :

- ◇ l'utilisation des différents appareils de télécommunication, comme la radio émettant sur la bande CB ou la bande FM;
- ◇ les étapes de travail et les machines utilisées pour effectuer la récolte mécanisée du bois (abattage, débardage, façonnage, chargement);
- ◇ la foresterie (sylviculture, écologie végétale, types de peuplement, essences);
- ◇ les particularités propres aux principaux types de coupes effectuées en milieu forestier, notamment la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), la coupe avec protection de la haute régénération et des sols, la coupe avec protection des petites tiges marchandes et la coupe de jardinage;

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 4.1

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à la préparation de l'exécution des opérations de débardage, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de s'assurer du bon état de fonctionnement de la machine avant de l'utiliser;
- ◇ de se doter d'une stratégie de déplacement sur le terrain adaptée à chaque situation;
- ◇ d'appliquer les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la santé et à la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations de débardage.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à la préparation de l'exécution des opérations de débardage, et ce, sur le plan :

- ◇ des vérifications à faire avant l'utilisation de la machine;
- ◇ de la planification des déplacements sur le terrain;
- ◇ des normes à appliquer en matière de protection de l'environnement par rapport aux opérations de débardage;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations de débardage;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent à la préparation de l'exécution des opérations de débardage, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de décrire les vérifications à faire avant l'utilisation de la machine;
- ◇ de décrire les normes en matière de protection de l'environnement qui sont visées par les opérations de débardage, notamment celles du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI);
- ◇ d'élaborer et de décrire une stratégie de déplacement sur le terrain adaptée à différentes situations de travail;
- ◇ de décrire les risques possibles pour la santé et la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations de débardage et les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées à la préparation de l'exécution des opérations de débardage et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 4.1

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 4.1 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

Critères communs aux différents types de débardeur (débardeur à pince, débardeur à câble, porteur forestier)

- Respect de la procédure de démarrage de la machine selon la saison.
- Vérification efficace de l'état de fonctionnement des composants mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine.
- Interprétation juste et précise des données fournies par les différentes sondes de la machine (pression d'huile pour le moteur, pression de l'huile hydraulique, température du moteur, tension, etc.).

Critère propre au débardeur à câble

- Vérification efficace des différents composants du mécanisme de débusquage (câble, guide-câble, tambour, treuil de débusquage, bouclier, anneaux, etc.).

ÉLÉMENT 4.2 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 4.2 de la compétence à maîtriser dans le module 4 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 4.2 de la compétence 4	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Exécuter les opérations de débardage des arbres, des troncs ou des billes <ul style="list-style-type: none">● Prendre position sur le parterre de coupe● Charger le porteur forestier, le cas échéant (porteur forestier)● Saisir les arbres regroupés dans les empilements, le cas échéant (débardeur à pince)● Effectuer le débusquage des troncs, le cas échéant (débardeur à câble)● Transporter les arbres, les troncs ou les billes jusqu'à la jetée ou la zone de façonnage● Placer les arbres, les troncs ou les billes sur la jetée ou dans la zone de façonnage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 4.2

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative aux opérations de débardage des arbres, des troncs ou des billes, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de circuler dans le sentier de l'abatteuse ou de la façonneuse au cours des opérations;
- ◇ d'éviter d'endommager la fibre du bois au cours des opérations;
- ◇ de respecter les standards de l'entreprise en ce qui a trait au débardage;
- ◇ d'appliquer les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la santé et à la sécurité des personnes participant aux opérations de débardage.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à l'exécution des opérations de débardage des arbres, des troncs ou des billes, et ce, sur le plan :

- ◇ des standards de l'entreprise en matière de débardage et de protection de l'environnement;
- ◇ de l'économie des déplacements en vue d'assurer l'efficacité des opérations et le respect des normes environnementales;
- ◇ des bonnes techniques de débardage à appliquer pour minimiser la perte de matière ligneuse sur les arbres abattus comme sur les tiges restantes sur le parterre de coupe;
- ◇ des bonnes façons d'empiler les arbres ou les billes sur la jetée ou dans la zone de façonnage ou, encore, de séparer les essences;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant aux opérations de débardage;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent aux opérations de débardage des arbres, des troncs ou des billes, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de décrire les standards de l'entreprise en matière de débardage et de protection de l'environnement;
- ◇ de décrire les bonnes techniques de débardage à appliquer pour minimiser la perte de matière ligneuse sur les arbres abattus comme sur les tiges restantes sur le parterre de coupe;
- ◇ de décrire les bonnes façons d'empiler les arbres ou les billes sur la jetée ou dans la zone de façonnage ou, encore, de séparer les essences;
- ◇ de décrire les risques possibles pour la santé et la sécurité des personnes participant aux opérations de débardage et les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées aux opérations de débardage des arbres, des troncs ou des billes et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 4.2

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 4.2 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

Critères communs aux différents types de débardeur (débardeur à pince, débardeur à câble, porteur forestier)

- Respect de la procédure de travail établie pour descendre la machine du fardier.
- Position adéquate du débardeur par rapport aux particularités du parterre de coupe et à l'emplacement des empilements d'arbres ou de billes en forêt de résineux ou, encore, de l'emplacement des arbres abattus en forêt de feuillus.
- Déplacements sur le parterre de coupe faits de manière à circuler dans le sentier de l'abatteuse ou de la façonneuse pour aller vers les empilements d'arbres ou de billes ou, encore, vers l'emplacement des arbres abattus en forêt de feuillus.
- Préservation des tiges restantes et des jeunes pousses pour ne pas les endommager au cours du déplacement sur le parterre de coupe pour se rendre à la jetée ou à la zone de façonnage.
- Empilement du bois sur la jetée effectué de manière à aligner la base des troncs.
- Regroupement des différentes essences effectué sans erreur.
- Déchargement des arbres près de la façonneuse (ébrancheuse, tronçonneuse), à l'endroit convenu avec l'opératrice ou l'opérateur de la façonneuse.
- Déchargement du bois effectué de manière à ne pas endommager la fibre des arbres empilés sur la jetée ou dans la zone de façonnage avec les pneus du débardeur.

Critères propres au porteur forestier

- Utilisation efficace de la flèche de chargement.
- Chargement du porteur forestier effectué de manière à assurer la stabilité du porteur et à ce que les arbres, les troncs ou les billes ne dépassent pas les montants.

Critères propres au débardeur à pince

- Machine stationnée près de chaque empilement de bois de manière à pouvoir saisir les arbres facilement.
- Précision dans la conduite et dans la façon de placer la machine de manière à ne pas endommager la fibre des arbres avec les roues du débardeur.
- Utilisation des pinces de débardage de manière à ne pas endommager la fibre des arbres.

Critères propres au débardeur à câble

- Choix de l'endroit approprié sur le parterre de coupe pour effectuer le débusquage.
- Installation appropriée et sécuritaire des colliers étrangleurs autour de chaque tronc à débusquer.
- Vérification efficace de la présence de personnes dans la zone de débusquage.
- Utilisation sécuritaire du treuil au moment de tirer les troncs près du bouclier du débardeur.
- Préservation des tiges restantes sur le parterre de coupe de façon à ne pas les endommager.

Progression des apprentissages faisant l'objet du module 4

La compagne ou le compagnon d'apprentissage initie l'apprentie ou l'apprenti au débardage des arbres, des troncs ou des billes en tenant compte de la complexité de chacune des tâches associées au module 4. Ainsi, l'ordre des apprentissages pourrait être le suivant :

- la vérification de l'état de fonctionnement de la machine;
- le choix de la position de la machine et la façon d'effectuer les déplacements avec la machine sur le parterre de coupe;
- le transport des billes ou des arbres;
- l'empilement du bois.

Confirmation de la maîtrise de la compétence 4

L'évaluation des apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti est importante. Aussi la compagne ou le compagnon devrait-il suivre les étapes ci-dessous pour assumer efficacement cette responsabilité.

- Avant d'évaluer les apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti en ce qui a trait au module 4, la compagne ou le compagnon doit vérifier les éléments qui suivent :
 - l'apprentie ou l'apprenti a eu suffisamment de temps pour acquérir la compétence visée et pour être en mesure de respecter l'ensemble des conditions et des critères d'évaluation inscrits dans le module 4 du *Carnet d'apprentissage*;
 - l'apprentie ou l'apprenti est capable d'effectuer le débardage des arbres, des troncs ou des billes.
- L'apprentie ou l'apprenti et la compagne ou le compagnon d'apprentissage doivent apposer leur signature dans le *Carnet d'apprentissage*.
- Pour confirmer la maîtrise de la compétence, la compagne ou le compagnon doit faire en sorte que la personne responsable dans l'entreprise appose également sa signature dans le *Carnet d'apprentissage*.

COMMENTAIRES UTILES À L'AMÉLIORATION DES APPRENTISSAGES LIÉS AU MODULE 4

L'espace qui suit a été prévu pour permettre à la compagne ou au compagnon de consigner des remarques quant à l'approche utilisée, au temps consacré aux apprentissages et aux difficultés éprouvées par l'apprentie ou par l'apprenti ainsi que pour lui permettre de formuler toute proposition ou suggestion.

Espace réservé aux remarques, propositions et suggestions

Module 5

Façonnage des arbres ou des troncs

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable de procéder au façonnage des arbres ou des troncs.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir une bonne capacité physique, c'est-à-dire avoir une bonne endurance pour être en mesure de supporter de longues heures de travail.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Être autonome, c'est-à-dire effectuer des tâches ou des activités sans encadrement et avec un minimum d'aide ou de supervision.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être capable de se concentrer sur sa tâche.
- ◇ Être une personne attentive à la consigne reçue.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve d'une bonne coordination œil-main.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de jugement.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Faire preuve de rapidité dans l'exécution des tâches.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

CONDITIONS À REMPLIR AU COURS DE L'APPRENTISSAGE DU MODULE 5

Dans le présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage verra à ce que l'apprentie ou l'apprenti possède les connaissances de base se rapportant aux éléments suivants :

- ◇ l'utilisation des différents appareils de télécommunication, comme la radio émettant sur la bande CB ou la bande FM;
- ◇ les étapes de travail et les machines utilisées pour effectuer la récolte mécanisée du bois (abattage, débardage, façonnage, chargement);
- ◇ la foresterie (sylviculture, écologie végétale, types de peuplement, essences);
- ◇ la qualité du bois d'une grume ou d'une bille par rapport à l'usage qui en sera fait ou, encore, qui pourrait en être fait (bois de sciage selon le degré de qualité du produit, bois de déroulage, bois de pâte);
- ◇ les standards de l'entreprise relatifs à la protection de l'environnement, de même que les normes établies en la matière, notamment celles du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI);
- ◇ les procédures d'intervention environnementale en situation d'urgence comme un déversement d'hydrocarbures;
- ◇ les standards de l'entreprise relatifs au façonnage et à l'empilement du bois;
- ◇ les standards de l'entreprise relatifs à la prise en note du numéro de l'abatteuse inscrit sur les empilements de bois;
- ◇ l'ensemble des règles de santé et de sécurité du travail en vigueur dans le domaine des opérations forestières (récolte du bois, circulation en forêt, circulation dans les chemins forestiers, etc.).

De plus, tout au long de l'apprentissage du présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti :

- ◇ prendra connaissance du *Carnet d'apprentissage* pour avoir une vue d'ensemble du contenu du projet d'apprentissage;
- ◇ prendra connaissance des règles de santé et de sécurité du travail liées aux apprentissages faisant l'objet du présent module;
- ◇ établira une collaboration efficace avec les membres de l'équipe d'opératrices ou d'opérateurs affectés à la récolte du bois, avec le personnel d'encadrement et avec les propriétaires de machines.

ÉLÉMENT 5.1 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 5.1 de la compétence à maîtriser dans le module 5 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 5.1 de la compétence 5	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Préparer l'exécution des opérations de façonnage des arbres ou des troncs <ul style="list-style-type: none">• Vérifier l'état de fonctionnement des différentes composantes mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine• Prendre position sur le terrain• Prendre note de l'information utile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 5.1

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à la préparation de l'exécution des opérations de façonnage des arbres ou des troncs, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de s'assurer du bon état de fonctionnement de la machine avant de l'utiliser;
- ◇ de circuler dans le sentier de l'abatteuse au cours des opérations;
- ◇ de prendre en note systématiquement et sans erreur le numéro de l'abatteuse inscrit sur les empilements de bois;
- ◇ d'appliquer les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la santé et à la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations de façonnage.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à la préparation de l'exécution des opérations de façonnage des arbres ou des troncs, et ce, sur le plan :

- ◇ des vérifications à faire avant l'utilisation de la machine;
- ◇ de la bonne façon de prendre en note le numéro de l'abatteuse inscrit sur les empilements de bois;
- ◇ de la planification des déplacements de la machine sur le terrain en tenant compte des particularités du parterre de coupe et de l'emplacement des empilements de bois;
- ◇ des normes à appliquer en matière de protection de l'environnement par rapport aux opérations de façonnage;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations de façonnage;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent à la préparation de l'exécution des opérations de façonnage des arbres ou des troncs, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de décrire les vérifications à faire avant l'utilisation de la machine;
- ◇ de décrire la bonne façon de prendre en note le numéro de l'abatteuse inscrit sur les empilements de bois;
- ◇ de décrire les normes en matière de protection de l'environnement qui sont visées par les opérations de façonnage, notamment celles du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI);
- ◇ d'élaborer et de décrire une stratégie de déplacement sur le terrain adaptée à différentes situations de travail;
- ◇ de décrire les risques possibles pour la santé et la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations de façonnage et les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées à la préparation de l'exécution des opérations de façonnage des arbres ou des troncs et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 5.1

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 5.1 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Respect de la procédure de démarrage de la machine appropriée à la saison.
- Vérification efficace de l'état de fonctionnement des composants mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine.
- Interprétation juste et précise des données fournies par les différentes sondes de la machine (pression d'huile pour le moteur, pression de l'huile hydraulique, température du moteur, tension, etc.).
- Respect de la procédure de travail établie pour descendre la machine du fardier.
- Stratégie pour effectuer l'ébranchage des arbres établie en tenant compte des particularités du parterre de coupe, de l'emplacement des empilements de bois et des essences.
- Déplacement sur le terrain de manière à circuler systématiquement dans le sentier de l'abatteuse.
- Prise en note sans erreur et systématique du numéro de l'abatteuse inscrit sur l'empilement.
- Collecte efficace de toute donnée utile.

ÉLÉMENT 5.2 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 5.2 de la compétence à maîtriser dans le module 5 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 5.2 de la compétence 5	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Exécuter les opérations de façonnage des arbres ou des troncs			
• Ébrancher et tronçonner les arbres ou les troncs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Empiler les troncs ou les billes et séparer les essences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 5.2

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative aux opérations de façonnage des arbres ou des troncs, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de minimiser la perte de matière ligneuse;
- ◇ de respecter les standards de l'entreprise en ce qui a trait au façonnage;
- ◇ de ne pas endommager les structures des ponceaux ni de les obstruer avec des branchages ou d'autres résidus de bois;
- ◇ d'appliquer les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la santé et à la sécurité des personnes participant aux opérations de façonnage.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à l'exécution des opérations de façonnage des arbres ou des troncs, et ce, sur le plan :

- ◇ des standards de l'entreprise en matière de façonnage et de protection de l'environnement;
- ◇ des bonnes techniques de travail à appliquer pour façonner et empiler le bois et pour séparer les essences;
- ◇ de la façon de façonner les troncs comportant des défauts en minimisant la perte de matière ligneuse;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant aux opérations de façonnage;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent aux opérations de façonnage des arbres ou des troncs, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de décrire les standards de l'entreprise en matière de façonnage et de protection de l'environnement;
- ◇ de décrire la bonne façon d'effectuer le façonnage et l'empilage du bois et la séparation des essences;
- ◇ de décrire l'incidence d'un façonnage inadéquat du bois sur son utilisation ultérieure;
- ◇ de décrire l'incidence d'un empilage inadéquat du bois quant au mesurage et au transport;
- ◇ de décrire les risques possibles pour la santé et la sécurité des personnes participant aux opérations de façonnage et les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées aux opérations de façonnage des arbres ou des troncs et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 5.2

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 5.2 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Tronçonnage effectué selon les directives reçues à ce sujet pour chacune des essences visées (longueur, diamètre minimum du tronc pour l'écimage [de cinq à neuf centimètres, par exemple], etc.) et selon l'usage qui sera fait des billes (bois de sciage, bois de déroulage, bois de pâte).
- Coupe rase des branches près du tronc.
- Façonnage des arbres ou des troncs comportant des défauts de manière à en tirer le meilleur parti et à minimiser la perte de matière ligneuse.
- Tronçonnage effectué en évitant de faire éclater la fibre.
- Échanges appropriés avec l'opératrice ou l'opérateur du débardeur, notamment au moment d'établir l'endroit où placer les arbres ou les troncs.
- Empilement fait sans croiser les troncs ni les billes.
- Empilement des billes fait selon leur longueur et en s'assurant que la façade est uniforme et que la hauteur facilite le travail de la mesureuse ou du mesureur.
- Maintien d'une certaine distance entre les empilements pour faciliter le travail de l'opératrice ou l'opérateur de la chargeuse.
- Séparation des essences secondaires de l'essence principale selon l'angle établi.
- Élimination efficace des chicots et des arbres non désirés.

Progression des apprentissages faisant l'objet du module 5

La compagne ou le compagnon d'apprentissage initie l'apprentie ou l'apprenti au façonnage des arbres ou des troncs en tenant compte de la complexité de chacune des tâches associées au module 5. Ainsi, l'ordre des apprentissages pourrait être le suivant :

- la vérification de l'état de fonctionnement de la machine;
- le choix de la position de la machine sur le terrain;
- l'ébranchage et le tronçonnage des arbres ou des troncs;
- l'empilement des troncs ou des billes;
- la prise en note de l'information utile.

Confirmation de la maîtrise de la compétence 5

L'évaluation des apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti est importante. Aussi la compagne ou le compagnon devrait-il suivre les étapes ci-dessous pour assumer efficacement cette responsabilité.

- Avant d'évaluer les apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti en ce qui a trait au module 5, la compagne ou le compagnon doit vérifier les éléments qui suivent :
 - l'apprentie ou l'apprenti a eu suffisamment de temps pour acquérir la compétence visée et pour être en mesure de respecter l'ensemble des conditions et des critères d'évaluation inscrits dans le module 5 du *Carnet d'apprentissage*;
 - l'apprentie ou l'apprenti est capable d'effectuer le façonnage des arbres ou des troncs.
- L'apprentie ou l'apprenti et la compagne ou le compagnon d'apprentissage doivent apposer leur signature dans le *Carnet d'apprentissage*.
- Pour confirmer la maîtrise de la compétence, la compagne ou le compagnon doit faire en sorte que la personne responsable dans l'entreprise appose également sa signature dans le *Carnet d'apprentissage*.

COMMENTAIRES UTILES À L'AMÉLIORATION DES APPRENTISSAGES LIÉS AU MODULE 5

L'espace qui suit a été prévu pour permettre à la compagne ou au compagnon de consigner des remarques quant à l'approche utilisée, au temps consacré aux apprentissages et aux difficultés éprouvées par l'apprentie ou par l'apprenti ainsi que pour lui permettre de formuler toute proposition ou suggestion.

Espace réservé aux remarques, propositions et suggestions

Module 6
**Chargement des troncs ou des billes
dans les camions**

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable de procéder au chargement des troncs ou des billes dans les camions.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir le sens de l'espace et du déplacement dans l'espace.
- ◇ Avoir une bonne capacité physique, c'est-à-dire avoir une bonne endurance pour être en mesure de supporter de longues heures de travail.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Être autonome, c'est-à-dire effectuer des tâches ou des activités sans encadrement et avec un minimum d'aide ou de supervision.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être capable de se concentrer sur sa tâche.
- ◇ Être une personne attentive à la consigne reçue.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de jugement.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Faire preuve de rapidité dans l'exécution des tâches.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

CONDITIONS À REMPLIR AU COURS DE L'APPRENTISSAGE DU MODULE 6

Dans le présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage verra à ce que l'apprentie ou l'apprenti possède les connaissances de base se rapportant aux éléments suivants :

- ◇ l'utilisation des différents appareils de télécommunication, comme la radio émettant sur la bande CB ou la bande FM;
- ◇ les étapes de travail et les machines utilisées pour effectuer la récolte mécanisée du bois (abattage, débardage, façonnage, chargement);
- ◇ la foresterie (sylviculture, écologie végétale, types de peuplement, essences);
- ◇ les standards de l'entreprise relatives à la protection de l'environnement, de même que les normes établies en la matière, notamment celles du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI);
- ◇ le Code de la sécurité routière;
- ◇ les procédures d'intervention environnementale en situation d'urgence comme un déversement d'hydrocarbures;
- ◇ les standards de l'entreprise relatifs au chargement du bois dans les camions;
- ◇ l'ensemble des règles de santé et de sécurité du travail en vigueur dans le domaine des opérations forestières (récolte du bois, circulation en forêt, circulation dans les chemins forestiers, etc.).

De plus, tout au long de l'apprentissage du présent module, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti :

- ◇ prendra connaissance du *Carnet d'apprentissage* pour avoir une vue d'ensemble du contenu du projet d'apprentissage;
- ◇ prendra connaissance des règles de santé et de sécurité du travail liées aux apprentissages faisant l'objet du présent module;
- ◇ établira une collaboration efficace avec les membres de l'équipe d'opératrices ou d'opérateurs affectés à la récolte du bois, avec le personnel d'encadrement et avec les propriétaires de machines.

ÉLÉMENT 6.1 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 6.1 de la compétence à maîtriser dans le module 6 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 6.1 de la compétence 6	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Préparer l'exécution des opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions <ul style="list-style-type: none">• Effectuer la vérification avant départ et s'assurer du bon fonctionnement du châssis automoteur• Vérifier l'état de fonctionnement des différentes composantes mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 6.1

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à la préparation de l'exécution des opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de s'assurer du bon état de fonctionnement du châssis automoteur et de la machine avant de l'utiliser;
- ◇ d'appliquer les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la santé et à la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations de chargement.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à la préparation de l'exécution des opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions, et ce, sur le plan :

- ◇ des vérifications avant départ à faire sur le châssis automoteur;
- ◇ des vérifications à faire avant d'utiliser la machine;
- ◇ des normes à appliquer en matière de protection de l'environnement par rapport aux opérations de chargement;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations de chargement;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent à la préparation de l'exécution des opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de décrire les vérifications à faire avant l'utilisation du châssis automoteur et de la machine;
- ◇ de décrire les normes en matière de protection de l'environnement qui sont visées par les opérations de chargement, notamment celles du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI);
- ◇ de décrire les risques possibles pour la santé et la sécurité des personnes participant à la préparation de l'exécution des opérations de chargement et les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées à la préparation de l'exécution des opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 6.1

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 6.1 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Respect des règles de vérification avant départ du châssis automoteur et tenue adéquate du registre qui leur est associé.
- Vérification efficace du bon état de fonctionnement du châssis automoteur (freins, klaxon, phare rotatif, phares, radio, etc.).
- Respect de la procédure de démarrage de la machine appropriée à la saison.
- Vérification efficace de l'état de fonctionnement des composants mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine.
- Interprétation juste et précise des données fournies par les différentes sondes de la machine (pression d'huile pour le moteur, pression de l'huile hydraulique, température du moteur, tension, etc.).

ÉLÉMENT 6.2 DE LA COMPÉTENCE ET PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

L'encadré qui suit contient les sous-éléments relatifs à l'élément 6.2 de la compétence à maîtriser dans le module 6 et permet de rendre compte de la progression de l'apprentissage. Cette progression est décrite à l'aide de trois indicateurs qui correspondent à l'initiation, à l'approfondissement et à la maîtrise de la compétence. La compagne ou le compagnon rend compte de cette progression dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti, qui comporte le même encadré, en faisant un crochet (✓) dans la case appropriée en regard de chacun des sous-éléments de l'élément de la compétence.

Élément 6.2 de la compétence 6	Progression		
	Initiation	Approfondissement	Maîtrise
Exécuter les opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions			
• Prendre position sur la jetée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prendre note de l'information utile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Regrouper les billes ou les troncs selon leur destination	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Communiquer l'information utile au conducteur ou à la conductrice du camion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Placer les troncs ou les billes dans les camions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATIONS RELATIVES AU SOUTIEN ET À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 6.2

Pour soutenir l'apprentie ou l'apprenti dans sa démarche d'apprentissage relative à l'exécution des opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit insister sur l'importance :

- ◇ de communiquer avec la conductrice ou le conducteur du camion pour assurer le bon déroulement du chargement;
- ◇ de respecter les standards de l'entreprise en ce qui a trait au chargement du bois dans les camions;
- ◇ de ne pas endommager les structures des ponceaux ni de les obstruer avec des branchages ou d'autres résidus de bois;
- ◇ d'appliquer les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement;
- ◇ d'appliquer les règles liées à la santé et à la sécurité des personnes participant aux opérations de chargement.

À cet égard, la compagne ou le compagnon d'apprentissage doit fournir à l'apprentie ou à l'apprenti tous les renseignements et les trucs du métier nécessaires à l'exécution des opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions, et ce, sur le plan :

- ◇ des standards de l'entreprise en matière de chargement et de protection de l'environnement;
- ◇ des bonnes techniques de travail à appliquer pour charger le bois dans les camions;
- ◇ des risques pour la santé et la sécurité des personnes participant aux opérations de chargement;
- ◇ des lois et des règlements à appliquer en matière de santé et de sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

En vue de s'assurer que l'apprentie ou l'apprenti a bien assimilé toutes les notions qui se rapportent aux opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions, la compagne ou le compagnon d'apprentissage donnera l'occasion à l'apprentie ou à l'apprenti :

- ◇ de décrire les standards de l'entreprise en matière de chargement du bois dans les camions et de protection de l'environnement;
- ◇ de décrire la bonne façon de charger le bois dans les camions et l'incidence d'un chargement inadéquat;
- ◇ de décrire les risques possibles pour la santé et la sécurité des personnes participant aux opérations de chargement et les règles de santé et de sécurité du travail à appliquer.

Enfin, en vue de favoriser l'utilisation des connaissances acquises et des ressources matérielles appropriées aux opérations de chargement des troncs ou des billes dans les camions et l'adoption de bonnes attitudes et de bons comportements sur le plan professionnel, la compagne ou le compagnon d'apprentissage amènera l'apprentie ou l'apprenti à exécuter les tâches associées à l'élément de la compétence, d'abord jusqu'à la maîtrise de leur exécution, selon les critères d'évaluation des apprentissages établis, et ensuite, jusqu'à l'atteinte de l'autonomie professionnelle.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉS À L'ÉLÉMENT 6.2

Les critères d'évaluation des apprentissages liés à l'élément 6.2 sont les suivants. Au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute les tâches avec la maîtrise attendue, la compagne ou le compagnon rend compte de cette maîtrise dans le carnet de l'apprentie ou l'apprenti en faisant un crochet (✓) devant les critères associés à ces tâches.

- Respect de la procédure de travail établie pour descendre la machine du fardier.
- Respect des règles de sécurité liées au déplacement d'un véhicule moteur dans les chemins forestiers au moment de se rendre sur les lieux de chargement du bois.
- Mise en place de la chargeuse effectuée de manière à assurer la stabilité de la machine et à permettre aux camions à charger de se garer de façon appropriée.
- Vérification systématique pour s'assurer que le bois de la pile de troncs à charger a été mesuré ou marqué.
- Collecte efficace de toute donnée utile.
- Séparation appropriée et efficace des essences effectuée en fonction de leur destination (bois de sciage, bois de déroulage, bois de pâte, etc.).
- Échanges appropriés avec la conductrice ou le conducteur du camion au moment des manœuvres d'approche de la chargeuse.

- Sécurité de la conductrice ou du conducteur du camion assurée avant, pendant et après le chargement.
- Respect des règles établies relativement au chargement des troncs ou des billes dans la semi-remorque (absence de troncs ou de billes dépassant sur les côtés de la semi-remorque, absence de branches dans le chargement, etc.).
- Vérification efficace de l'empilement des troncs ou des billes dans la semi-remorque à la fin du chargement.
- Échanges appropriés avec la conductrice ou le conducteur du camion à la fin du chargement.
- Feuillet de transport du bois rempli avant le départ du camion.

Progression des apprentissages faisant l'objet du module 6

La compagne ou le compagnon d'apprentissage initie l'apprentie ou l'apprenti au chargement des troncs ou des billes dans les camions en tenant compte de la complexité de chacune des tâches associées au module 6. Ainsi, l'ordre des apprentissages pourrait être le suivant :

- la vérification de l'état de fonctionnement du châssis automoteur et de la machine;
- l'endroit où se rendre sur la jetée;
- le regroupement des billes ou des troncs selon leur destination;
- la communication avec la conductrice ou le conducteur du camion;
- le chargement des billes ou des troncs dans les camions;
- la prise en note de l'information utile.

Confirmation de la maîtrise de la compétence 6

L'évaluation des apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti est importante. Aussi la compagne ou le compagnon devrait-il suivre les étapes ci-dessous pour assumer efficacement cette responsabilité.

- Avant d'évaluer les apprentissages effectués par l'apprentie ou par l'apprenti en ce qui a trait au module 6, la compagne ou le compagnon doit vérifier les éléments qui suivent :
 - l'apprentie ou l'apprenti a eu suffisamment de temps pour acquérir la compétence visée et pour être en mesure de respecter l'ensemble des conditions et des critères d'évaluation inscrits dans le module 6 du *Carnet d'apprentissage*;
 - l'apprentie ou l'apprenti est capable de charger des troncs ou des billes dans les camions.
- L'apprentie ou l'apprenti et la compagne ou le compagnon d'apprentissage doivent apposer leur signature dans le *Carnet d'apprentissage*.
- Pour confirmer la maîtrise de la compétence, la compagne ou le compagnon doit faire en sorte que la personne responsable dans l'entreprise appose également sa signature dans le *Carnet d'apprentissage*.

COMMENTAIRES UTILES À L'AMÉLIORATION DES APPRENTISSAGES LIÉS AU MODULE 6

L'espace qui suit a été prévu pour permettre à la compagne ou au compagnon de consigner des remarques quant à l'approche utilisée, au temps consacré aux apprentissages et aux difficultés éprouvées par l'apprentie ou par l'apprenti ainsi que pour lui permettre de formuler toute proposition ou suggestion.

Espace réservé aux remarques, propositions et suggestions